

**Rapport annuel de mise en œuvre pour l'objectif
PARTIE A**

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014FR16M0OP006
Intitulé	Programme Opérationnel FEDER-FSE Languedoc-Roussillon 2014-2020
Version	2020.0
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	28 mai 2021

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE	1
2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	5
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.....	5
3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	8
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	8
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	15
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a	15
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b	18
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3a	21
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3d	25
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 11 / 9iv	29
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	30
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 11 / 9iv.....	31
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 11	33
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2a	34
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2c	36
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4a	38
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4b	40
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4c	42
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 7c	44
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 5b	46
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 6c	48
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 6d	50
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 4c	52
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 4e	54
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 9b	56
Tableau 2B : Indicateurs de résultat pour l'IEJ par axe prioritaire ou partie d'axe prioritaire (article 19, paragraphe 3, et annexes I et II du règlement FSE) - 6 / 8ii	59
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	61
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 6 / 8ii	62
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 6	63
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 7 / 8iii.....	64
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	65
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 7 / 8iii	66
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 7	68

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 8 / 10iii.....	69
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	70
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 8 / 10iii	71
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 8	73
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 10.....	74
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 10	75
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 9	76
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises	78
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance.....	79
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	81
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme	81
Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]	82
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....	86
Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE).....	88
Tableau 11: Allocation de ressources de l'IEJ aux jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles.....	89
4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS.....	90
5. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES.....	92
6. PROBLÈMES ENTRAUVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	94
7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS.....	97
8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS	98
FOSTER TPE PME LANGUEDOC ROUSSILLON (VOLET FEDER)	98
Co-investissement en haut de bilan: INN'VEST PME OCCITANIE EST	101
<i>Co-Investissement en haut de bilan</i>	103
GARANTIE DES PREMIERES PERTES D'UN PORTEFEUILLE	106
<i>GARANTIE DES PREMIERES PERTES D'UN PORTEFEUILLE</i>	108
PRET AVEC PARTAGE DE RISQUES POUR LES ENTREPRISES INNOVANTES	111
<i>PRET AVEC PARTAGE DE RISQUES POUR LES ENTREPRISES INNOVANTES</i>	113
9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE	117
10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013]	119
10.1. Grands projets.....	119
10.2. Plans d'action communs.....	122
11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	125
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	125
11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	126
11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	126
11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	126
11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme.....	126

12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	127
12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations.....	127
12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication	129
13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement).....	130
14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	131
14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel	131
14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds	131
14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales	131
14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes 131	
14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant	132
14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées.....	132
15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	133
16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement).....	134
17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013]	135
18. INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES [article 19, paragraphes 4 et 6, du règlement (UE) n° 1304/2013 (le cas échéant)]	136
Documents.....	137
Résultats de la dernière validation	138

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

Modification des programmes :

La mise en œuvre des programmes opérationnels a été impactée par la crise sanitaire. L'autorité de gestion a su s'adapter à cette situation en déployant de manière massive le télétravail permettant ainsi de conserver un rythme de programmation et de certification satisfaisant au regard des contraintes.

Fin 2020, une modification des 3 programmes opérationnels a été proposée pour trois raisons majeures :

- Adaptation suite à la revue de performance de 2019
- Ajustement et optimisation de la maquette financière de plusieurs axes au regard de l'évolution de la consommation et des besoins relevés au près des porteurs de projets jusqu'à la fin de la période de programmation
- Adaptation des deux programmes opérationnels régionaux (PO Languedoc Roussillon et Midi-Pyrénées et Garonne) avec les modifications rendues nécessaire pour répondre à la crise sanitaire de la COVID19. En accord avec les règlements CRII et CRII+, l'Autorité de Gestion a proposé un redéploiement des crédits européens au sein des deux programmes

La programmation commence à ralentir en 2020 car nous arrivons en fin de période et les efforts sont concentrés sur la certification et sur le montage des derniers dossiers afin d'arriver à la consommation totale de la maquette d'ici fin 2021.

Avancement de la programmation :

PARTIE 1 : 1 comparaison générale englobant les 2 PO FEDER-FSE-IEJ LR/MP

Au 31 décembre 2020, 93,9% du montant UE maqueté a été programmé sur la base des programmes opérationnels Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, avec une participation européenne de 839M€.

Tandis qu'au 31 décembre 2019, les deux programmes opérationnels comptabilisaient 84,10% du maqueté pour 753,7M€ de participation européenne.

Dans sa globalité, on peut donc constater une augmentation d'environ 9 points au cours de l'année 2020.

PARTIE 2 : 1 comparaison de PO à PO d'une année sur l'autre

Fin 2020, le taux de programmation atteint 103,05% pour le Programme Opérationnel Midi-Pyrénées et Garonne – une nette augmentation par rapport à 2019 où on observait 93,54%.

Une surprogrammation au niveau total du Programme est observée, due aux sur-programmation des axes FSE et IEJ, sur lesquels une sous-réalisation conséquente est anticipée.

Le Programme opérationnel Interrégional Pyrénées, atteint, fin 2020, 81,62% du montant UE maqueté, contre 61,52% fin 2019.

Enfin, la programmation du PO Languedoc-Roussillon passe de 74,66% fin 2019 à 84,14% fin 2020.

Ainsi, on peut noter une dynamique importante de programmation pour les trois programmes opérationnels.

PARTIE 3 : 1 comparaison à l'intérieur de chaque PO de l'évolution pour chacun des fonds

En ce qui concerne le programme opérationnel Languedoc-Roussillon :

La programmation du FEDER passe de 204M€ soit 66,74% du maqueté à la fin 2020 à 76,24% avec 237M€.

La programmation du FSE représentant 65,7 M€ soit 77,86% fin 2019, fait un bon jusqu'à 93,58% ce qui représente 74M€.

Quant à l'IEJ, pas d'évolution par rapport à l'année dernière la programmation atteint 52M€ fin 2020, ce qui représente 124,89M€.

En ce qui concerne le programme opérationnel Midi-Pyrénées :

Fin 2019, 336,2M€ de FEDER a été programmé soit 87,46% contre 97,11% avec 374,7M€ fin 2020.

La programmation du FSE passe de 87,6M€ au 31/12/19 soit 125,85% de la maquette à 136,57% avec 93M€ à la fin 2020.

En décembre 2020, l'IEJ est toujours de 7,7M€ soit 104,43% du montant maqueté.

Pour le programme opérationnel Interrégional Pyrénées qui concerne exclusivement le fonds FEDER, la programmation est passée de 61,52% fin 2019 à 81,62% en 2020 soit 20M€ de FEDER.

Focus sur l'instrument financier FOSTER

Le fonds de fonds FOSTER TPE-PME se décline en 3 outils : garantie d'emprunt bancaire, prêt d'amorçage aux entreprises innovantes et co-investissement en haut de bilan auprès d'entreprises à potentiel. Au 31/12/2020 (données provisoires), près de 5 000 entreprises ont bénéficié des outils FOSTER TPE-PME, représentant plus de 680 M€ de financement à ces entreprises (soit 85% de l'objectif). LR : près de 1900 entreprises pour 308 M€ ; MP : près de 3 000 entreprises pour 381 M€.

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
1	Investir durablement dans la croissance intelligente	<p>La PI 1a cible les infrastructures de recherche et d'innovation. Fin 2020, 110 dossiers ont été programmés, pour 19,8M€ de FEDER soit 99,65% de la maquette. 2 dossiers ont été programmés sur l'année 2020, un troisième est prévu sur l'année 2021.</p> <p>La PI 1b favorise les synergies entre entreprises, centres de recherche et enseignements supérieurs. Fin 2020, 104 dossiers ont été programmés pour 34,9M€ de FEDER soit 93,94% de la maquette. Plus de 67% des dossiers sont portés par les laboratoires de recherche et environ 33% sont portés par des entreprises.</p> <p>En 2020, 3 nouveaux dossiers ont été programmés pour un coût FEDER de 3,7M €.</p> <p>La PI 3a favorise l'esprit d'entreprise. Fin 2020, 21 dossiers ont été programmés pour 7,2M€ de FEDER, soit 75,21% de la maquette.</p> <p>En 2020, 3 nouveaux dossiers ont été programmés pour un coût total UE de 1M€. Il est à souligner que cette ligne est fongible avec la PI 3d qui a une forte programmation.</p> <p>La PI 3d cible la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux, internationaux a continué sa forte programmation.</p> <p>Fin 2020, en partie dû à la programmation du dispositif FOSTER, 126 dossiers sont programmés, pour un montant total UE de 58,9M€ soit 94,37% de la maquette. Le fonds d'ingénierie financière FOSTER représente 25,8M€ ; Fin 2019, les 3 instruments financiers ont permis de financer 1 479 de bénéficiaires finaux, soit 1 707 prêts, garanties ou prises de participation, 365,5M€ engagés et 10 459 emplois soutenus.</p> <p>2020 a confirmé le succès de cette PI, avec 13 nouveaux dossiers programmés pour 2,8M € de FEDER. D'autres dossiers sont en cours d'instruction ce qui nous permettra d'atteindre le taux de 100% de la maquette en 2021.</p>
10	Assistance technique FSE	<p>Le dispositif « assistance technique » vise à accompagner financièrement la mise en œuvre des missions de gestion, conformes aux exigences réglementaires et une consommation optimale des crédits du PO.</p> <p>Au 31 Décembre 2020, 1 dossier a été programmé pour un montant total de 6,6M€ dont 4M€ de FSE.</p> <p>Depuis 2015, l'autorité de gestion a mobilisé ses ressources internes afin de mener une gestion et</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>une promotion efficaces du programme. Par le règlement délégué (UE) 2019/1867 du 28 Août 2019, la Commission Européenne a introduit une mesure de simplification pour le remboursement de l'AT. Ainsi depuis le 16 Octobre 2020, la Région Occitanie, adapte ainsi la mise en œuvre de l'AT sur le PO et bénéficie des crédits européens sur la base d'un forfait de 4% des dépenses certifiées. Les dossiers d'assistance technique déjà votés auparavant, ont été présentées pour déprogrammation au Comité Régional de Programmation du 23 Octobre 2020.</p>
11	Protéger la population de l'expansion de l'épidémie liée au Coronavirus et assurer que le système de santé reste accessible aux personnes vulnérables	<p>L'axe 11 a été ajouté au Programme Opérationnel fin 2020. Devant l'urgence liée à l'épidémie de la Covid19 et pour protéger la population, la Région Occitanie a procédé à la réorientation de crédits FSE initialement destinés à des actions de formation professionnelle vers le financement de matériels sanitaires de protection : masques de protection jetables ou lavables, gels hydroalcooliques, lingettes de protection destinée à prévenir l'expansion de l'épidémie dans la population.</p> <p>A ce titre 10 000 000€ de FSE sont dédiés à cet axe pour des opérations d'envergure régionale et portées par la Région Occitanie. Un dossier unique est porté par la Région pour un coût total de 10 Millions d'euros avec un taux de cofinancement à 100%. Il sera programmé au CRP du 21 Mai 2021.</p>
2	Réduire la fracture numérique et favoriser l'émergence de la e-société	<p>Au 31 décembre 2020, 23 opérations ont été programmées sur l'axe 2 (contre 18 dossiers en 2019) pour un coût UE de 6,2M€ soit 26,87 % de la maquette.</p> <p>2 priorités constituent l'axe 2 :</p> <p>La PI 2a concerne le raccordement de sites prioritaires au Très Haut Débit (PI2a), en dehors des zones couvertes par les opérateurs privés, afin de réduire la fracture numérique sur le territoire Languedoc Roussillon. Cette PI fait face à un déficit de programmation lié à une incertitude persistante quant au financement du plan France Très Haut Débit, et à la mise en œuvre par les délégataires (ou affermage). En effet, l'offre des opérateurs semblerait avantageuse pour les Conseils Départementaux (porteurs de projets) qui, dès lors, ne nécessitent plus de FEDER. Un projet a été programmé en 2018 pour le département de l'Aude. Un autre a été programmé en 2021 pour le département des Pyrénées-Orientales.</p> <p>Au vu de la modification des besoins des porteurs des projets en THD, l'AG a réattribué des crédits à des axes plus dynamiques et consommateurs de fonds.</p> <p>La PI 2c vise à développer les usages TIC. 22 dossiers ont été programmés au 31 décembre 2020</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		(dont 5 en 2020, dont le dossier THDOC de 2,2M€ UE), pour un montant FEDER de 6 059 080,86€. Le taux de programmation du FEDER a atteint 56,58 % fin 2020. 13 dossiers sont en cours d'instruction pour une subvention FEDER sollicité de 5M€ ce qui permettra de consommer la maquette UE prévu pour cette priorité.
3	Encourager la transition énergétique	<p>Fin 2020, l'axe 3 présente 74,27% du montant UE maquetté contre 78,85% fin 2019. L'écart se justifie par un transfert de 10,5M€ de FEDER vers la 4c qui a permis d'augmenter de façon notable les crédits disponibles.</p> <p>Fin 2020, sur la PI4a (production et distribution d'énergie provenant des sources renouvelables) 69 projets sont programmés pour 8 937 164,46€ de FEDER soit 73,02% de la maquette. Une communication a été faite en 2018 pour faire émerger des projets et plusieurs ont été programmés depuis. Le règlement « OMNIBUS » a facilité l'instruction de dossiers générateurs de recettes. Un bond important de la puissance installée aidée a été réalisé en 2020 avec près de 6,4MW.</p> <p>Fin 2020, sur la PI4b (efficacité énergétique et utilisation des énergies renouvelables) 6 dossiers sont programmés pour 0,8M€ UE soit 13,68% de la maquette. Pas de programmation en 2020 : l'entrée par type de porteur de la PI 4b ne semble pas adaptée.</p> <p>Fin 2020, sur la PI4c (efficacité énergétique dans le logement social et utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques) 128 projets sont programmés pour 37M€€ de FEDER, soit 97,31 % de la maquette.</p> <p>Des dossiers de demandes d'aide pour la réhabilitation des logements sociaux sont encore en cours d'instruction et certains pourraient être basculés vers une aide au titre du REACT EU, ce qui devrait permettre d'aider tous les projets de qualité.</p> <p>Face aux demandes importantes sur cette PI, une priorisation a été opérée dès 2018 vers des dossiers où le FEDER est le plus incitatif.</p> <p>La PI7c (élaboration et amélioration des systèmes de transports respectueux de l'environnement) 1 projet a été programmé pour 1,9M€ de FEDER.</p>
4	Préserver et valoriser le territoire et ses ressources au bénéfice d'une croissance durable	<p>208 dossiers programmés fin 2020, soit 58,62% du maquetté (contre 41,19% fin 2019)</p> <p>La PI 5b concerne l'adaptation au changement climatique, la prévention et la gestion des risques : fin 2020, 142 projets ont été programmés (dont 40 en 2020), pour un montant de 11M€ de FEDER, soit 53,68% de la maquette : Une évolution favorable malgré de nombreux dossiers concernant des études avant travaux ou actions de sensibilisation au risque, qui représentent des montants assez faibles. Ces projets ont cependant un impact très positif et posent les bases de travaux ultérieurs. Le</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>transfert de compétences de gestion du risque inondation entre communes et EPCI (loi GEMAPI) a retardé les investissements importants.</p> <p>Une augmentation du taux de la programmation est attendue en 2021 (35 dossiers sont en cours d'instruction, représentant plusieurs millions d'euros de FEDER).</p> <p>La PI 6c concerne le développement du patrimoine naturel et culturel à des fins de développement économique. Au 31/12/2020, 36 projets ont été programmés (contre 29 en 2019) pour un montant FEDER de 17M€, soit 67,35 % par rapport à la maquette soit une évolution de plus de 10 points par rapport à l'année dernière. Certains dossiers, concernant les bâtiments classés sont plus longs à monter. Les dossiers en stocks et programmées en 2021 permettront d'arriver à une consommation totale de l'enveloppe prévue.</p> <p>La PI 6d vise la protection et la restauration de la biodiversité et favorise des services liés aux écosystèmes comme Natura 2000. Fin 2020, 30 projets ont été programmés pour un montant FEDER de 5,9M€ soit 48,11% par rapport à la maquette. D'autres projets importants sont en cours d'instruction ou pressentis pour 2021.</p>
5	Favoriser une approche urbaine intégrée	<p>Fin 2015, par un appel à projets « Approches Territoriales Intégrées », l'AG a sélectionné dans l'ex-LR : 14 EPCI possédant des quartiers prioritaires de la politique de la Ville et leur a réservé une enveloppe FEDER de 20,3M€ allouée par priorité d'investissement. Chaque EPCI est désigné comme OI, sans gestion de subvention globale. L'AG accompagne chaque OI dans la mise en œuvre de son ATI.</p> <p>En 2017, le rythme de dépôt de dossier s'est accéléré après un démarrage progressif en 2016. En 2018, les OI ont poursuivi le dépôt de dossiers et accéléré le rythme de programmation. Différentes animations sur l'Europe, dans le cadre du Joli Mois de l'Europe (JME) ont été mises en place. Les premières opérations déposées ont été achevées.</p> <p>En 2019, le rythme des dépôts de dossier s'est stabilisé pour atteindre 83,4% de la maquette de l'AP 5 et le rythme de programmation a continué d'accélérer permettant d'atteindre 63% de la maquette. La maquette a été ajustée dans le cadre de la révision du PO, l'axe V a été réabondé de 1M€ pour répondre aux besoins de projets structurants.</p> <p>Le rythme de programmation a ralenti sur l'année 2020, la priorité a été donnée à la certification pour répondre à l'urgence des paiements pour les porteurs de projets. L'AG a poursuivi au sein de la gouvernance et en lien avec les OI la recherche de projets pour consommer les crédits de l'axe urbain. L'année 2021 sera consacrée aux dernières programmations et à la poursuite de l'effort de certification.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		Au 31/12/20 57 dossiers ont été programmés pour un montant de 18 042 050,19€ de FEDER ce qui représente 71, 68% de la maquette.
6	Promouvoir l'employabilité des jeunes par la mise en œuvre de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes	<p>L'axe 6 concerne le dispositif IEJ. Au 31 décembre 2020, 25 opérations (548 actions de formation) ont été programmées pour un coût total (UE) de 52M€ ce qui correspond à une sur-programmation à hauteur de 124.89 % de la maquette.</p> <p>Cette sur-programmation visait à compenser une assiette éligible rendue inférieure du fait que certains participants doivent être écartés lors de la certification. Elle est nécessaire pour atteindre, en certification, les montants de la maquette initiale du Programme opérationnel.</p> <p>Pour l'année 2020, aucun projet complémentaire n'a été programmé en raison de la crise sanitaire. 2 demandes de subvention IEJ déposées en 2019 et qui devaient être programmées en 2020 ont été abandonnées par le porteur de projet.</p> <p>La demande relative aux écoles régionales de la deuxième chance a en revanche été maintenue mais corrigée en octobre 2020 afin d'intégrer les modifications induites par la crise. 6 nouvelles demandes de subvention IEJ ont également été déposées fin 2020 et concernent 87 actions de formation supplémentaires qui devraient être programmées en 2021.</p> <p>En 2020, une nouvelle typologie d'action spécifique COVID 19 au sein de l'axe 6 a été créée afin de contribuer à la reprise. L'objectif est de faciliter l'accès au marché du travail pour les jeunes NEET dans les secteurs de la santé. Une enveloppe de 5M€ d'IEJ est dédiée au financement de cette nouvelle action par redéploiement de crédits de l'axe IEJ non consommée.</p>
7	Accompagner la création et la reprise d'activité par le développement des compétences	<p>L'axe 7 ne concerne que le FSE et il cible essentiellement un public de créateurs ou repreneurs de micros, petites et moyennes entreprises.</p> <p>Fin 2020, 240 projets ont été programmés pour un montant FSE de 24M€ avec 86,16% du fonds FSE programmé par rapport à la maquette prévue contre 199 projets pour un montant FSE de 18M€, soit 66,96 % du fonds FSE programmé fin 2019.</p> <p>Ainsi, durant l'année 2020 l'axe 7 a progressé d'une manière très satisfaisante avec 41 projets programmés et un bond de 20 points par rapport à l'année précédente en termes de pourcentage de maquette consommée. Malgré la crise sanitaire les projets ont continué et les porteurs de projets ont su s'adapter avec des formations dispensées en distanciel, ce qui a permis de poursuivre l'accompagnement des bénéficiaires finaux.</p> <p>Le retard accumulé des années précédentes continue de se résorber et l'effort de programmation va</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		continuer en 2021 avec déjà 55 dossiers déposés pour 16M€ de FSE sollicité permettant ainsi d'envisager la consommation totale de la maquette d'ici fin 2021.
8	Former tout au long de la vie pour favoriser l'accès à l'emploi	<p>L'axe 8 concerne le FSE. Il cible à la fois une meilleure insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi, une plus large qualification des demandeurs d'emploi et une meilleure qualité de l'appareil de formation local. Le montant FSE programmé au 31/12/2020 est de 46 832 980,83€ (dont 37 066 235 € au titre de la maîtrise d'ouvrage Région) pour 50 projets (dont 15 en maîtrise d'ouvrage Région), ce qui correspond à une programmation du FSE de 122,76% à fin 2020.</p> <p>Cette surconsommation de la maquette s'explique par le transfert en 2020 de 15 M d'€ de l'axe 8 vers des mesures de lutte contre la covid19 (5M d'€ vers l'axe 1 (Pi 1b) et 10M d'€ vers l'axe 11 (CRII FSE).</p> <p>Cet axe s'appuie notamment sur des dispositifs de formation de la Région comme le Programme Régional Qualifiant, les écoles régionales de la 2eme chance, les dispositifs Cap avenir ou encore Cap compétences clés (illettrisme et détenus). Avec la mise en place de nouveaux dispositifs dans le cadre du Programme Régional de Formation en Occitanie et au vu des sous-réalisations importantes observées sur l'IEJ, un fléchage de ces nouvelles opérations a été opéré sur l'axe 6.</p> <p>Il n'est donc pas prévu, à ce stade, de programmer de nouvelles opérations sur l'axe 8 pour ce qui relève de la maîtrise d'ouvrage Région.</p>
9	Assistance technique FEDER	<p>Le dispositif « assistance technique » vise à accompagner financièrement la mise en œuvre des missions de gestion, conformes aux exigences réglementaires et une consommation optimale des crédits du PO.</p> <p>Au 31 Décembre 2020, 10 dossiers ont été programmés pour un montant total de 13,3M€ dont 8M€ de FEDER</p> <p>Depuis 2015, l'autorité de gestion a mobilisé ses ressources internes afin de mener une gestion et une promotion efficaces du programme. Par le règlement délégué (UE) 2019/1867 du 28 Août 2019, la Commission Européenne a introduit une mesure de simplification pour le remboursement de l'AT. Ainsi depuis le 16 Octobre 2020, la Région Occitanie, adapte ainsi la mise en œuvre de l'AT sur le PO et bénéficie des crédits européens sur la base d'un forfait de 4% des dépenses certifiées.</p> <p>Les dossiers d'assistance technique déjà votés auparavant, ont été présentés pour déprogrammation</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		au Comité Régional de Programmation du 23 Octobre 2020.

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	I - Investir durablement dans la croissance intelligente
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	En transition	56,00			6,00	0,00	0,00	
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	En transition	56,00			118,85	0,00	0,00	
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	En transition	229,00			6,67	0,00	0,00	
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	En transition	229,00			418,42	0,00	0,00	
F	2	Nombre d'infrastructures développées ou équipées soutenues	infrastructures	En transition	7,00			5,00	0,00	0,00	
S	2	Nombre d'infrastructures développées ou équipées soutenues	infrastructures	En transition	7,00			25,00	0,00	0,00	

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	112,10	0,00	0,00	108,10	0,00	0,00	56,80	0,00	0,00
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	6,67	0,00	0,00	3,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	340,22	0,00	0,00	234,10	0,00	0,00	123,50	0,00	0,00
F	2	Nombre d'infrastructures développées ou équipées soutenues	5,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	2	Nombre d'infrastructures développées ou équipées soutenues	25,00	0,00	0,00	21,00	0,00	0,00	17,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	28,00	0,00	0,00	17,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		soutien									
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	73,20	0,00	0,00	33,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	2	Nombre d'infrastructures développées ou équipées soutenues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	2	Nombre d'infrastructures développées ou équipées soutenues	13,00	0,00	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	1 - Investir durablement dans la croissance intelligente
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	1 - Accroître les activités de RDI sur les thèmes prioritaires de la S3

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
1	Nombre de licences issues de brevets ou savoir-faire déposés par des structures de recherche situées en région	licences	En transition	241,00	2013	395,00			RAMO 2020 : Les valeurs n'ont pas encore été mises à jour RAMO 2019 : l'enquête auprès des structures de recherche présentes sur le territoire ex-Languedoc-Roussillon a permis d'actualiser la valeur de l'indicateur en 2018 et 2019. La valeur de référence a été modifiée à 241 à l'occasion de la modification du PO du 15 mars 2017.

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
1	Nombre de licences issues de brevets ou savoir-faire déposés par des structures de recherche situées en région	313,00		312,00		293,00		278,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
1	Nombre de licences issues de brevets ou savoir-faire déposés par des structures de recherche situées en région	286,00		290,00	

Axe prioritaire	1 - Investir durablement dans la croissance intelligente
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	En transition	37,00			8,10	0,00	0,00	
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	En transition	37,00			59,22	0,00	0,00	
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	En transition	69,00			46,00	0,00	0,00	
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	En transition	69,00			179,00	0,00	0,00	
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	En transition	21 923 200,00			3 935 692,12	0,00	0,00	
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	En transition	21 923 200,00			29 132 104,37	0,00	0,00	
F	CV1	Valeur de l'équipement de protection individuelle acheté	EUR	En transition	5 000 000,00			0,00	0,00	0,00	
S	CV1	Valeur de l'équipement de protection individuelle acheté	EUR	En transition	5 000 000,00			2 887 811,32	0,00	0,00	
F	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	Number of items	En transition	2 332 090,00			0,00	0,00	0,00	
S	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	Number of items	En transition	2 332 090,00			1 346 760,00	0,00	0,00	

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	8,10	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	59,22	0,00	0,00	40,17	0,00	0,00	17,20	0,00	0,00
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	44,00	0,00	0,00	36,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	178,00	0,00	0,00	121,00	0,00	0,00	65,00	0,00	0,00
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	2 299 052,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	29 008 975,00	0,00	0,00	28 037 251,79	0,00	0,00	15 817 272,37	0,00	0,00
F	CV1	Valeur de l'équipement de protection individuelle acheté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV1	Valeur de l'équipement de protection individuelle acheté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	8,00	0,00	0,00	7,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	26,00	0,00	0,00	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	4 975 573,26	0,00	0,00	2 583 610,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV1	Valeur de l'équipement de protection individuelle acheté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV1	Valeur de l'équipement de protection individuelle acheté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	1 - Investir durablement dans la croissance intelligente
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
Objectif spécifique	2 - Augmenter les dépenses liées à la R&D des entreprises dans les domaines S3

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
3	Dépenses intérieures de R&D privée (DIRDE)	M€	En transition	417,00	2010	560,00			RAMO 2020 : La valeur n'est pas mise à jour RAMO 2019 : La valeur indiquée correspond à l'année 2017 (valeurs provisoires)
4	Dépenses intérieures de R&D des PME (DIRDE PME)	M€	En transition	179,00	2011	280,00	540,00		RAMO 2020 : La valeur mise à jour est celle de la Région Occitanie pour la valeur 2018. Cette donnée n'est plus actualisée pour l'ex-Région Languedoc-Roussillon. RAMO 2019 : les valeurs n'ont pas été mises en jour au cours de l'année 2020.

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
3	Dépenses intérieures de R&D privée (DIRDE)	545,00		501,00		492,00		505,00	
4	Dépenses intérieures de R&D des PME (DIRDE PME)	188,00		188,00		189,90		235,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
3	Dépenses intérieures de R&D privée (DIRDE)	494,00		0,00	
4	Dépenses intérieures de R&D des PME (DIRDE PME)	222,00		0,00	

Axe prioritaire	1 - Investir durablement dans la croissance intelligente
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	215,00			102,00	0,00	0,00	La valeur cible de l'indicateur CO01 a été calculée sur la base d'une prévision d'opérations cofinancées par les fonds structurels, dont le dispositif VISA, outil de qualification et de validation économique des projets d'entreprise, mis en œuvre par les chambres consulaires. Toutefois, suite à la conception du nouveau SRDEII (Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation) qui réoriente la politique régionale, dans le contexte de fusion des deux ex-Régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, le financement de ce dispositif n'a pas été poursuivi. Cette modification provoque un manque de programmation qui se lie dans l'évolution des indicateurs de réalisation, notamment pour la PI 3a. Sur la totalité de l'objectif thématique 3, le pilotage fin des dossiers permet de valoriser près de 2600 entreprises.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	215,00			198,00	0,00	0,00	La valeur cible de l'indicateur CO01 a été calculée sur la base d'une prévision d'opérations cofinancées par les fonds structurels, dont le dispositif VISA, outil de qualification et de validation économique des projets d'entreprise, mis en œuvre par les chambres consulaires. Toutefois, suite à la conception du nouveau SRDEII (Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation) qui réoriente la politique régionale, dans le contexte de fusion des deux ex-Régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, le financement de ce dispositif n'a pas été poursuivi. Cette modification provoque un manque de programmation qui se lie dans l'évolution des indicateurs de réalisation, notamment pour la PI 3a. Sur la totalité de l'objectif thématique 3, le pilotage fin des dossiers permet de valoriser près de 2600 entreprises.
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	6,00			3,00	0,00	0,00	
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	6,00			7,00	0,00	0,00	
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	0,00			0,00	0,00	0,00	Les indicateurs CO03 et CO07 concernent les instruments financiers. Or, dans le PO LR, l'opération qui permet de financer FOSTER, dispositif dédié aux instruments financiers, est programmé sur la PI 3d. Il est donc normal d'avoir des valeurs à 0 sur la PI 3a.
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	0,00			0,00	0,00	0,00	Les indicateurs CO03 et CO07 concernent les instruments financiers. Or, dans le PO LR, l'opération qui permet de financer FOSTER, dispositif dédié aux instruments financiers, est programmé sur la PI 3d. Il est donc normal d'avoir des valeurs à 0 sur

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
		financier autre que des subventions									la PI 3a.
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	209,00			99,00	0,00	0,00	
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	209,00			192,00	0,00	0,00	
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	189,00			93,00	0,00	0,00	
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	189,00			138,00	0,00	0,00	
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	En transition	350 550,00			491 154,99	0,00	0,00	
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	En transition	350 550,00			4 020 491,53	0,00	0,00	
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	En transition	0,00			0,00	0,00	0,00	Les indicateurs CO03 et CO07 concernent les instruments financiers. Or, dans le PO LR, l'opération qui permet de financer FOSTER, dispositif dédié aux instruments financiers, est programmé sur la PI 3d. Il est donc normal d'avoir des valeurs à 0 sur la PI 3a.
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	En transition	0,00			0,00	0,00	0,00	Les indicateurs CO03 et CO07 concernent les instruments financiers. Or, dans le PO LR, l'opération qui permet de financer FOSTER, dispositif dédié aux instruments financiers, est programmé sur la PI 3d. Il est donc normal d'avoir des valeurs à 0 sur la PI 3a.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	84,00	0,00	0,00	75,00	0,00	0,00	17,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	161,00	0,00	0,00	120,00	0,00	0,00	78,00	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	3,00	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	6,00	0,00	0,00	4,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	81,00	0,00	0,00	72,00	0,00	0,00	17,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	156,00	0,00	0,00	116,00	0,00	0,00	77,00	0,00	0,00
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	75,00	0,00	0,00	66,00	0,00	0,00	17,00	0,00	0,00
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	93,00	0,00	0,00	89,00	0,00	0,00	46,00	0,00	0,00
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	491 154,99	0,00	0,00	175 274,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	3 514 323,81	0,00	0,00	1 372 731,97	0,00	0,00	501 996,30	0,00	0,00
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	31,00	0,00	0,00	26,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	31,00	0,00	0,00	26,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	16,00	0,00	0,00	11,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	1 - Investir durablement dans la croissance intelligente
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	3 - Améliorer le taux de survie à 5 ans des entreprises créées, transmises ou reprises en Languedoc-Roussillon

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
5	Taux de survie des entreprises à 5 ans (hors auto-entreprenariat)	%	En transition	48,80	2011	51,50			Cet indicateur a été mis à jour par l'INSEE en 2017. Cet indicateur est actualisé tous les 5 ans, ce qui permettra une mise à jour dans le RAMO 2023.

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
5	Taux de survie des entreprises à 5 ans (hors auto-entreprenariat)	55,10		55,10		55,10		55,10	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
5	Taux de survie des entreprises à 5 ans (hors auto-entreprenariat)	48,80		48,80	

Axe prioritaire	1 - Investir durablement dans la croissance intelligente
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	4 539,00			3 252,00	0,00	0,00	
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	4 539,00			3 642,00	0,00	0,00	La valeur 2018 du total prévisionnel des entreprises aidées est inférieure aux prévisions 2016 et 2017 car l'AG s'est doté en 2018 d'un outil permettant de calculer les indicateurs entreprises sans double compte. La valeur de l'indicateur CO01 pour l'année 2018 est donc nette de tout double-compte.
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	85,00			48,00	0,00	0,00	
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	85,00			76,00	0,00	0,00	
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	2 390,00			1 686,00	0,00	0,00	Le dossier relatif au dispositif d'ingénierie financière FOSTER TPE-PME est en cours de réalisation. L'indicateur CO03 relatif à ce dossier a été valorisé dans le cadre d'une remontée d'information intermédiaire. L'analyse et le retrait des doubles-comptes permet d'atteindre la valeur de 998 entreprises aidées.
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	2 390,00			2 390,00	0,00	0,00	
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	2 064,00			1 569,00	0,00	0,00	
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	2 064,00			2 385,00	0,00	0,00	La valeur 2018 du total prévisionnel des entreprises aidées est inférieure aux prévisions 2016 et 2017 car l'AG s'est doté en 2018 d'un outil permettant de calculer les indicateurs entreprises sans double compte. La valeur de l'indicateur CO01 pour l'année 2018 est donc nette de tout double-compte.
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	1 389,00			1 219,00	0,00	0,00	
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	1 389,00			1 219,00	0,00	0,00	
F	CO06	Investissement productif:	EUR	En	30 749 659,00			34 434 531,02	0,00	0,00	

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
		investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)		transition							
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	En transition	30 749 659,00			66 287 350,87	0,00	0,00	
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	En transition	145 441 860,00			0,00	0,00	0,00	Le dossier relatif au dispositif d'ingénierie financière FOSTER TPE-PME est en cours de réalisation. L'indicateur CO07 relatif à ce dossier sera valorisé au moment du CSF de solde.
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	En transition	145 441 860,00			203 000 000,00	0,00	0,00	

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	2 999,00	0,00	0,00	2 533,00	0,00	0,00	934,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	3 685,00	0,00	0,00	2 619,00	0,00	0,00	4 636,00	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	40,00	0,00	0,00	33,00	0,00	0,00	6,00	0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	76,00	0,00	0,00	52,00	0,00	0,00	27,00	0,00	0,00
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	1 456,00	0,00	0,00	998,00	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	1 790,00	0,00	0,00	1 790,00	0,00	0,00	1 790,00	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	1 552,00	0,00	0,00	1 541,00	0,00	0,00	359,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	1 816,00	0,00	0,00	1 794,00	0,00	0,00	2 587,00	0,00	0,00
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	1 043,00	0,00	0,00	776,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	879,00	0,00	0,00	835,00	0,00	0,00	359,00	0,00	0,00
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	24 683 813,00	0,00	0,00	11 938 102,72	0,00	0,00	6 052 251,24	0,00	0,00
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	39 641 603,00	0,00	0,00	41 407 413,29	0,00	0,00	26 477 458,94	0,00	0,00
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	181 000,00	0,00	0,00	181 000 000,00	0,00	0,00	181 000 000,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	287,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	3 946,00	0,00	0,00	3 202,00	0,00	0,00	540,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	15,00	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	1 790,00	0,00	0,00	1 790,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	286,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	1 918,00	0,00	0,00	646,00	0,00	0,00	540,00	0,00	0,00
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	92,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	207,00	0,00	0,00	121,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	616 602,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	18 241 203,61	0,00	0,00	35 620 256,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	181 000 000,00	0,00	0,00	181 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	1 - Investir durablement dans la croissance intelligente
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	4 - Augmenter la taille des entreprises en favorisant leur processus de croissance et d'innovation

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
6	Entreprises entre 10 et 99 salariés	nombre	En transition	8 637,00	2011	9 320,00			RAMO 2020 : les dernières valeurs disponibles à fin mars 2021 sont celles du 31/12/2018 avec une actualisation des données définitives au 31/12/2017. RAMO 2019 : cet indicateur sera remis à jour dans le RAMO 2020. RAMO 2018 : La valeur de cet indicateur est mis à jour en septembre de l'année N+2. La valeur indiquée ici pour l'année 2017 est une valeur semi-définitive qui n'intègre pas le champ agricole. Ces données sont issues de la base REE de l'INSEE.

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
6	Entreprises entre 10 et 99 salariés			7 468,00		7 264,00		8 426,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
6	Entreprises entre 10 et 99 salariés	8 310,00		8 328,00	

Axe prioritaire	11 - Protéger la population de l'expansion de l'épidémie liée au Coronavirus et assurer que le système de santé reste accessible aux personnes vulnérables
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 11 / 9iv

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019		2018		2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	11 - Protéger la population de l'expansion de l'épidémie liée au Coronavirus et assurer que le système de santé reste accessible aux personnes vulnérables
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2020						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	En transition	Nombre (Entities)		Nombre	1,00			0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019						2018							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Axe prioritaire	11 - Protéger la population de l'expansion de l'épidémie liée au Coronavirus et assurer que le système de santé reste accessible aux personnes vulnérables
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 11 / 9iv

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition				0,00						0,00		
	Total général des participants					0,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00			0,00				0,00	
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00			0,00				0,00	
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00			0,00				0,00	
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			0,00				0,00	
	Total général des participants					0,00				0,00	

Axe prioritaire	11 - Protéger la population de l'expansion de l'épidémie liée au Coronavirus et assurer que le système de santé reste accessible aux personnes vulnérables
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 11

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	En transition	EUR	10 000 000,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00
CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	En transition	Number of items	5 000 000,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	En transition	0,00	0,00	0,00
CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	En transition	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - Réduire la fracture numérique et favoriser l'émergence de la e-société
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	9	Nombre de sites prioritaires couverts par le THD	sites	En transition	116,00			0,00	0,00	0,00	Un projet a été programmé en 2018 sur la PI 2a. Le bénéficiaire a identifié 310 sites raccordés. La valeur réalisée se base sur la liste fournie par le bénéficiaire à partir de laquelle 54 sites considérés comme prioritaires ont été identifiés.
S	9	Nombre de sites prioritaires couverts par le THD	sites	En transition	116,00			54,00	0,00	0,00	Un projet a été programmé en 2018 sur la PI 2a. Le bénéficiaire a identifié 310 sites raccordés. La valeur réalisée se base sur la liste fournie par le bénéficiaire à partir de laquelle 54 sites considérés comme prioritaires ont été identifiés.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	9	Nombre de sites prioritaires couverts par le THD	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	9	Nombre de sites prioritaires couverts par le THD	54,00	0,00	0,00	54,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	9	Nombre de sites prioritaires couverts par le THD	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	9	Nombre de sites prioritaires couverts par le THD	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - Réduire la fracture numérique et favoriser l'émergence de la e-société
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique
Objectif spécifique	5 - Augmenter la couverture en Très Haut Débit sur les sites prioritaires du territoire régional

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
8	Taux de couverture en THD sur les sites prioritaires hors zones AMII	%	En transition	8,00	2012	60,00			Cet indicateur est difficile à actualiser. Il sera mis à jour en 2022 et indiqué dans le RAMO 2021

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
8	Taux de couverture en THD sur les sites prioritaires hors zones AMII	8,00		8,00		8,00		8,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
8	Taux de couverture en THD sur les sites prioritaires hors zones AMII	8,00		8,00	

Axe prioritaire	2 - Réduire la fracture numérique et favoriser l'émergence de la e-société
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	11	Services additionnels développés (pour les entreprises et la population)	Nombre	En transition	60,00			47,00	0,00	0,00	
S	11	Services additionnels développés (pour les entreprises et la population)	Nombre	En transition	60,00			145,00	0,00	0,00	

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	11	Services additionnels développés (pour les entreprises et la population)	45,00	0,00	0,00	6,00	0,00	0,00	6,00	0,00	0,00
S	11	Services additionnels développés (pour les entreprises et la population)	137,00	0,00	0,00	121,00	0,00	0,00	51,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	11	Services additionnels développés (pour les entreprises et la population)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	11	Services additionnels développés (pour les entreprises et la population)	30,00	0,00	0,00	16,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - Réduire la fracture numérique et favoriser l'émergence de la e-société
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
Objectif spécifique	6 - Augmenter l'usage des TIC par les ménages et les entreprises

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
10	Taux d'organisations (collectivités territoriales, établissements et administrations publiques, associations et entreprises) proposant des services (applications) TIC en ligne	%	En transition	53,00	2014	70,00			Une enquête ad hoc auprès d'un échantillon représentatif de structures publiques et privées a été réalisée en 2019. La valeur de 65% est issue des résultats de l'enquête.

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
10	Taux d'organisations (collectivités territoriales, établissements et administrations publiques, associations et entreprises) proposant des services (applications) TIC en ligne	65,00		53,00		53,00		53,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
10	Taux d'organisations (collectivités territoriales, établissements et administrations publiques, associations et entreprises) proposant des services (applications) TIC en ligne	53,00		53,00	

Axe prioritaire	3 - Encourager la transition énergétique
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	En transition	21,00			6,40	0,00	0,00	
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	En transition	21,00			23,98	0,00	0,00	
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	9 566,00			8 245,67	0,00	0,00	
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	9 566,00			17 208,43	0,00	0,00	

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	6,11	0,00	0,00	5,32	0,00	0,00	0,46	0,00	0,00
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	17,17	0,00	0,00	8,34	0,00	0,00	6,48	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	8 019,67	0,00	0,00	943,62	0,00	0,00	169,48	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	14 944,11	0,00	0,00	9 528,67	0,00	0,00	8 426,50	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	1,93	0,00	0,00	0,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	883,50	0,00	0,00	406,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - Encourager la transition énergétique
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	7 - Augmenter la production en énergies renouvelables

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
12	Production d'énergies renouvelables supplémentaire	Gwh	En transition	6 932,00	2010	16 354,00	30 700,00		RAMO 2020 : les données disponibles sont désormais celles de la Région Occitanie. L'édition 2021 des chiffres clés de la Région Occitanie indique une valeur à 2018. RAMO 2019 : les données ne sont plus disponibles au niveau des ex-Régions. La valeur demeure celle de 2016. RAMO 2018: Cet indicateur devait être mis à jour tous les 5 ans dans le cadre du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE). Toutefois, les données sont désormais calculées sur le territoire Occitanie. Une étude a été menée par l'Agence régionale Énergie Climat (AREC Occitanie) afin de déterminer la production d'énergies d'origine renouvelable à partir d'une clef de répartition moyenne. La dernière valeur calculée disponible est celle relative à l'année 2016. Une note méthodologique de calcul de l'indicateur est disponible sur demande.

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
12	Production d'énergies renouvelables supplémentaire	8 549,00		8 549,00		8 549,00		8 549,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
12	Production d'énergies renouvelables supplémentaire	7 819,00		6 932,00	

Axe prioritaire	3 - Encourager la transition énergétique
Priorité d'investissement	4b - Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	41,00			0,00	0,00	0,00	L'indicateur CO01 de l'axe 3 - PI 4b, mesure le nombre d'entreprises bénéficiant d'opérations de rénovation énergétique. En effet, cette priorité d'investissement avait été prévue pour aider les entreprises à mettre en œuvre des mesures d'efficacité énergétique. Toutefois, peu de dossiers sont déposés car beaucoup d'entreprises ont déjà réalisé ce type de travaux car ils génèrent des économies (baisse de la facture énergétique) et l'ADEME a apporté des aides depuis de nombreuses années. Les mesures qui présentaient un temps de retour acceptable ont donc souvent déjà été réalisées par les entreprises, qui sont toujours en quête d'économie et les avaient identifiées.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	41,00			2,00	0,00	0,00	L'indicateur CO01 de l'axe 3 - PI 4b, mesure le nombre d'entreprises bénéficiant d'opérations de rénovation énergétique. En effet, cette priorité d'investissement avait été prévue pour aider les entreprises à mettre en œuvre des mesures d'efficacité énergétique. Toutefois, peu de dossiers sont déposés car beaucoup d'entreprises ont déjà réalisé ce type de travaux car ils génèrent des économies (baisse de la facture énergétique) et l'ADEME a apporté des aides depuis de nombreuses années. Les mesures qui présentaient un temps de retour acceptable ont donc souvent déjà été réalisées par les entreprises, qui sont toujours en quête d'économie et les avaient identifiées.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	2,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - Encourager la transition énergétique
Priorité d'investissement	4b - Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises
Objectif spécifique	8 - Réduire la consommation énergétique des entreprises

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
13	Consommation d'énergie des entreprises	GWh	En transition	13 580,00	2010	12 864,00			RAMO 2020 : les chiffres 2017 et 2018 sont issus de l'édition 2021 des chiffres clés de l'énergie en Occitanie. Ils correspondent à la consommation des secteurs industriels et tertiaires. RAMO 2019 : les données ne sont plus disponibles au niveau des ex-Régions. La valeur demeure celle de 2016. RAMO 2018: Cet indicateur devait être mis à jour tous les 5 ans dans le cadre du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) Languedoc-Roussillon. Toutefois, les données sont désormais calculées sur le territoire Occitanie. Une étude a été menée par l'Agence régionale Énergie Climat (AREC Occitanie) mais elle n'a pas permis de recueillir une donnée relative à l'ex-Région Languedoc-Roussillon. Seule la valeur Occitanie, indiquée ici pour l'année 2016, est disponible. Une note méthodologique de calcul de l'indicateur est disponible sur demande.

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
13	Consommation d'énergie des entreprises			37 600,00		35 900,00		34 232,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
13	Consommation d'énergie des entreprises	13 580,00		13 580,00	

Axe prioritaire	3 - Encourager la transition énergétique
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4c

(1) ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations	
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	En transition	4 567,00			1 599,00	0,00	0,00	
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	En transition	4 567,00			4 082,00	0,00	0,00	
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	5 755,00			3 296,72	0,00	0,00	
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	5 755,00			9 978,66	0,00	0,00	

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1) ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	1 396,00	0,00	0,00	553,00	0,00	0,00	257,00	0,00	0,00
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	3 555,00	0,00	0,00	2 807,00	0,00	0,00	1 449,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	3 199,92	0,00	0,00	1 287,35	0,00	0,00	450,62	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	7 697,99	0,00	0,00	7 076,15	0,00	0,00	4 620,22	0,00	0,00

(1) ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	477,00	0,00	0,00	421,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	605,72	0,00	0,00	308,92	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - Encourager la transition énergétique
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	9 - Réduire la consommation énergétique dans les bâtiments publics et le logement social

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
14	Nombre de ménages dont le classement énergétique en matière de consommation énergétique s'est amélioré (31)	Nombre de ménages	En transition	10 061,00	2013	19 000,00	19 969,00		L'indicateur de résultat IS14 "Nombre de ménages dont le classement énergétique en matière de consommation énergétique s'est amélioré", a été calculé suite à l'interrogation des bailleurs sociaux actifs sur le périmètre Languedoc-Roussillon par les services de la Région et agrégation à la valeur de référence des données recueillies par année (1072 en 2014, 711 en 2015, 1829 en 2016, 1436 en 2017, 332 en 2018, 881 en 2019 et 3647 en 2020).

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
14	Nombre de ménages dont le classement énergétique en matière de consommation énergétique s'est amélioré (31)	16 323,00		15 442,00		15 109,00		13 673,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
14	Nombre de ménages dont le classement énergétique en matière de consommation énergétique s'est amélioré (31)	11 844,00		11 133,00	

Axe prioritaire	3 - Encourager la transition énergétique
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 7c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	16	Nombre d'infrastructures améliorées ou créées soutenues	infrastructures	En transition	2,00			1,00	0,00	0,00	
S	16	Nombre d'infrastructures améliorées ou créées soutenues	infrastructures	En transition	2,00			1,00	0,00	0,00	

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	16	Nombre d'infrastructures améliorées ou créées soutenues	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	16	Nombre d'infrastructures améliorées ou créées soutenues	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	16	Nombre d'infrastructures améliorées ou créées soutenues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	16	Nombre d'infrastructures améliorées ou créées soutenues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - Encourager la transition énergétique
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable
Objectif spécifique	10 - Accroître le report modal de la route vers les autres modes de transport pour réduire les Gaz à Effet de Serre (GES)

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
15	Production de GES dans le secteur des transports	KTonnes équivalent CO ²	En transition	6 390,00	2007	6 286,00	12 200,00		RAMO 2020 : la valeur actualisée concerne la région Occitanie dans son ensemble. Elle est issue de l'édition 2021 des chiffres clés de l'Energie en Occitanie et fait référence à l'année 2018. RAMO 2019 : cet indicateur n'est plus mis à jour au niveau des ex-Régions. RAMO 2018 : Cet indicateur devait être mis à jour tous les 5 ans dans le cadre du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE). Or, la mise à jour de l'indicateur a été permise par une étude de l'Agence régionale Énergie Climat (AREC Occitanie) mais qui revient sur les données 2014 et 2015 légèrement différentes de celles indiquées dans le SRCAE (5 401 kteqCO2 en 2014 et 5 653 kteqCO2 en 2015).

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
15	Production de GES dans le secteur des transports	5 645,00		5 645,00		5 645,00		5 645,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
15	Production de GES dans le secteur des transports	6 390,00		6 390,00	

Axe prioritaire	4 - Préserver et valoriser le territoire et ses ressources au bénéfice d'une croissance durable
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 5b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	36	Population bénéficiant de mesures de prévention et de protection contre les inondations (nombre de personnes)	personnes	En transition	398 963,00			522 979,00	0,00	0,00	Les valeurs réalisées sont calculées par le service en charge des opérations de lutte contre les inondations et ont été traitées afin de ne pas intégrer de double-compte.
S	36	Population bénéficiant de mesures de prévention et de protection contre les inondations (nombre de personnes)	personnes	En transition	398 963,00			630 000,00	0,00	0,00	Les valeurs prévisionnelles sont calculées par le service en charge des opérations de lutte contre les inondations et ont été traitées afin de ne pas intégrer de double-compte.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	36	Population bénéficiant de mesures de prévention et de protection contre les inondations (nombre de personnes)	417 317,00	0,00	0,00	281 355,00	0,00	0,00	53 197,00	0,00	0,00
S	36	Population bénéficiant de mesures de prévention et de protection contre les inondations (nombre de personnes)	600 000,00	0,00	0,00	600 000,00	0,00	0,00	530 382,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	36	Population bénéficiant de mesures de prévention et de protection contre les inondations (nombre de personnes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	36	Population bénéficiant de mesures de prévention et de protection contre les inondations (nombre de personnes)	290 382,00	0,00	0,00	36 269,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	4 - Préserver et valoriser le territoire et ses ressources au bénéfice d'une croissance durable
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
Objectif spécifique	11 - Réduire les risques inondation et littoraux, pour préserver les populations et les activités économiques

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
17	Montant des Dommages Moyens Annuels (aménagement)	Montant en Millions €	En transition	60,00	2013	30,00			RAMO 2020 : l'indicateur est actualisé tous les 2 ans. Il sera mis à jour dans le RAMO 2021. L'indicateur IS17 "Montant des Dommages Moyens Annuels" est à renseigner tous les 2 ans, à partir de la valeur de référence de 2013. La valeur calculée pour 2019 prend en compte les chantiers engagés entre 2014 et 2019. La valeur de l'indicateur est donc le résultat en 2019 des dommages évités au cours des six dernières années. Il indique que les projets qui ont été aidés, avec ou sans FEDER, sur le territoire régional et pour lesquels on dispose d'analyse coûts-bénéfices, vont faire baisser le montant des dommages moyens annuels liés aux inondations de 19,4 M€, sur une valeur initiale estimée de 60 M€ de dommages sur la durée de la programmation.

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
17	Montant des Dommages Moyens Annuels (aménagement)	40,60				50,50			

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
17	Montant des Dommages Moyens Annuels (aménagement)	55,60		55,60	

Axe prioritaire	4 - Préserver et valoriser le territoire et ses ressources au bénéfice d'une croissance durable
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 6c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	20	Nombre de sites valorisés	sites	En transition	32,00			12,00	0,00	0,00	
S	20	Nombre de sites valorisés	sites	En transition	32,00			37,00	0,00	0,00	La valeur prévisionnelle 2016 a été modifiée pour intégrer une opération qui n'avait pas été comptabilisée, par erreur.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	20	Nombre de sites valorisés	10,00	0,00	0,00	8,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
S	20	Nombre de sites valorisés	33,00	0,00	0,00	23,00	0,00	0,00	20,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	20	Nombre de sites valorisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	20	Nombre de sites valorisés	8,00	0,00	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	4 - Préserver et valoriser le territoire et ses ressources au bénéfice d'une croissance durable
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	12 - Développer le tourisme autour des sites naturels et culturels

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
18	Nombre de visites des sites culturels (Musées de France et monuments historiques)	visites	En transition	7 143 341,00	2013	7 500 000,00			RAMO 2020 : les données disponibles sont celles relatives à 2019. RAMO 2019 : les données disponibles sont celles relatives à 2018.
19	Montant de dépenses moyen par touriste et par jour	euros	En transition	43,70	2009	50,00	56,00		RAMO 2020: la valeur mise à jour concerne la destination Occitanie, et non plus seulement le Languedoc-Roussillon. Elle est issue de l'enquête Comportement Satisfaction Dépenses 2019 de la Région. RAMO 2019 : Cet indicateur est mis à jour dans le cadre d'une étude réalisée en interne par les services de la Direction du Tourisme et du Thermalisme en 2017. Une actualisation devrait être réalisée avant la fin de la programmation mais il n'est pas certain que la donnée soit encore disponible sur le territoire ex-Languedoc-Roussillon à l'avenir.

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
18	Nombre de visites des sites culturels (Musées de France et monuments historiques)	5 625 063,00		5 822 568,00		5 816 863,00		6 331 455,00	
19	Montant de dépenses moyen par touriste et par jour	0,00		0,00		0,00		38,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
18	Nombre de visites des sites culturels (Musées de France et monuments historiques)	6 866 334,00		6 777 478,00	
19	Montant de dépenses moyen par touriste et par jour	43,70		43,70	

Axe prioritaire	4 - Préserver et valoriser le territoire et ses ressources au bénéfice d'une croissance durable
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 6d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	En transition	358,00			107,42	0,00	0,00	
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	En transition	358,00			915,94	0,00	0,00	
F	22	Linéaire de cours d'eau restauré	kilomètres	En transition	14,00			6,70	0,00	0,00	
S	22	Linéaire de cours d'eau restauré	kilomètres	En transition	14,00			19,53	0,00	0,00	

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	615,92	0,00	0,00	614,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	22	Linéaire de cours d'eau restauré	6,70	0,00	0,00	1,50	0,00	0,00	1,50	0,00	0,00
S	22	Linéaire de cours d'eau restauré	19,53	0,00	0,00	16,23	0,00	0,00	16,23	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	22	Linéaire de cours d'eau restauré	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	22	Linéaire de cours d'eau restauré	6,70	0,00	0,00	5,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	4 - Préserver et valoriser le territoire et ses ressources au bénéfice d'une croissance durable
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	13 - Préserver la biodiversité en restaurant les trames vertes et bleues

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
21	Pourcentage du territoire régional couvert par une trame verte et bleue	Pourcentage du territoire	En transition	24,90	2014	49,00	24,90		RAMO 2020 : La situation écologique du territoire ex-Languedoc-Roussillon n'ayant pas évolué significativement, l'indicateur n'a pas été actualisé. RAMO 2019 : La valeur de référence de l'indicateur correspond à la situation de 2014, calculée dans le cadre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) adopté en 2015. Depuis, ce pourcentage n'a pas évolué du fait du peu de projets appuyés à ce jour sur la PI 6d pour le volet biodiversité.

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
21	Pourcentage du territoire régional couvert par une trame verte et bleue	24,90		24,90		24,90		24,90	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
21	Pourcentage du territoire régional couvert par une trame verte et bleue	24,90		24,90	

Axe prioritaire	5 - Favoriser une approche urbaine intégrée
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 4c

(1) ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	En transition	693,00		175,00	0,00	0,00	
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	En transition	693,00		608,00	0,00	0,00	
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes CO2eq	de	En transition	873,00		153,80	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes CO2eq	de	En transition	873,00		1 122,15	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1) ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	175,00	0,00	0,00	135,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	608,00	0,00	0,00	344,00	0,00	0,00	299,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	153,80	0,00	0,00	33,40	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	1 122,15	0,00	0,00	821,28	0,00	0,00	386,80	0,00

(1) ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	5 - Favoriser une approche urbaine intégrée
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	9 - Réduire la consommation énergétique dans les bâtiments publics et le logement social

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
14	Nombre de ménages dont le classement énergétique en matière de consommation énergétique s'est amélioré (31)	Nombre de ménages	En transition	10 061,00	2013	19 000,00	19 969,00		L'indicateur de résultat IS14 "Nombre de ménages dont le classement énergétique en matière de consommation énergétique s'est amélioré", a été calculé suite à l'interrogation des bailleurs sociaux actifs sur le périmètre Languedoc-Roussillon par les services de la Région et agrégation à la valeur de référence des données recueillies par année (1072 en 2014, 711 en 2015, 1829 en 2016, 1436 en 2017, 332 en 2018, 881 en 2019 et 3647 en 2020).

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
14	Nombre de ménages dont le classement énergétique en matière de consommation énergétique s'est amélioré (31)	16 323,00		15 442,00		15 109,00		13 673,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
14	Nombre de ménages dont le classement énergétique en matière de consommation énergétique s'est amélioré (31)	11 844,00		11 133,00	

Axe prioritaire	5 - Favoriser une approche urbaine intégrée
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 4e

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	24	Fréquentation annuelle attendue supplémentaire	voyages ferroviaires	En transition	60 286,00			18 056,00	0,00	0,00	
S	24	Fréquentation annuelle attendue supplémentaire	voyages ferroviaires	En transition	60 286,00			496 556,00	0,00	0,00	

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	24	Fréquentation annuelle attendue supplémentaire	18 056,00	0,00	0,00	18 056,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	24	Fréquentation annuelle attendue supplémentaire	496 556,00	0,00	0,00	296 556,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	24	Fréquentation annuelle attendue supplémentaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	24	Fréquentation annuelle attendue supplémentaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	5 - Favoriser une approche urbaine intégrée
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	14 - Accroître le report modal des passagers de la route vers les autres modes de transport en vue de traiter l'engorgement urbain

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
23	Usage des transports collectifs en Languedoc-Roussillon	%	En transition	10,00	2010	15,00			RAMO 2020 : cet indicateur n'est pas actualisé cette année. RAMO 2019 : cet indicateur n'est pas actualisé annuellement. RAMO 2018 : Cet indicateur a été mis à jour sur la base de 3 PDU réalisés depuis le début de la programmation et qui confirment une part modale d'environ 10% (9,91% exactement). Les PDU concernés sont ceux de Alès, Sète et Montpellier avec des parts modales des Transports en commun respectives de 4%, 5% et 13%. La moyenne est pondérée par le total des déplacements journaliers sur chaque territoire.

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
23	Usage des transports collectifs en Languedoc-Roussillon			9,91					

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
23	Usage des transports collectifs en Languedoc-Roussillon	10,00		10,00	

Axe prioritaire	5 - Favoriser une approche urbaine intégrée
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 9b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	En transition	136 330,00			136 330,00	0,00	0,00	Cet indicateur fait référence à la population vivant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il a fait l'objet d'un calcul dans le cadre d'un plan d'action pour satisfaire aux conditionnalités ex-ante, car la nouvelle géographie prioritaire n'avait pas été déterminée au moment de la rédaction du programme. Tous les territoires urbains ayant été sélectionnés en début de programmation dans le cadre des Approches Territoriales Intégrées, cet indicateur n'a pas vocation à évoluer au cours de la programmation.
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	En transition	136 330,00			136 330,00	0,00	0,00	Cet indicateur fait référence à la population vivant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il a fait l'objet d'un calcul dans le cadre d'un plan d'action pour satisfaire aux conditionnalités ex-ante, car la nouvelle géographie prioritaire n'avait pas été déterminée au moment de la rédaction du programme. Tous les territoires urbains ayant été sélectionnés en début de programmation dans le cadre des Approches Territoriales Intégrées, cet indicateur n'a pas vocation à évoluer au cours de la programmation.
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	En transition	5 077,00			37 276,00	0,00	0,00	
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	En transition	5 077,00			77 056,11	0,00	0,00	
F	CO40	Développement urbain: logements réhabilités	Unités de logement	En transition	90,00			0,00	0,00	0,00	
S	CO40	Développement urbain: logements réhabilités	Unités de logement	En transition	90,00			0,00	0,00	0,00	

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	136 330,00	0,00	0,00	136 330,00	0,00	0,00	136 330,00	0,00	0,00
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de	136 330,00	0,00	0,00	136 330,00	0,00	0,00	136 330,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
		développement urbain intégrées									
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	37 274,00	0,00	0,00	6 643,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	57 983,32	0,00	0,00	28 168,61	0,00	0,00	9 031,32	0,00	0,00
F	CO40	Développement urbain: logements réhabilités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO40	Développement urbain: logements réhabilités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	136 330,00	0,00	0,00	136 330,00	0,00	0,00	136 330,00	0,00	0,00
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	136 330,00	0,00	0,00	136 330,00	0,00	0,00	136 330,00	0,00	0,00
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	1 158,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO40	Développement urbain: logements réhabilités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO40	Développement urbain: logements réhabilités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	5 - Favoriser une approche urbaine intégrée
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales
Objectif spécifique	15 - Augmenter le nombre d'équipements de proximité dans les quartiers prioritaires

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
25	Taux d'équipement dans les quartiers prioritaires	%	En transition	7,33	2014	10,00			RAMO 2020 : cet indicateur n'est pas actualisé cette année. RAMO 2019 : L'indicateur a été mis à jour en 2018 sur la base de la Base Permanente des Equipements (BPE) 2017 et des données de population des quartiers prioritaires de la politique de la ville 2011 (aucune mise à jour depuis).

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
25	Taux d'équipement dans les quartiers prioritaires			6,84					

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
25	Taux d'équipement dans les quartiers prioritaires	7,33		7,33	

Axe prioritaire	6 - Promouvoir l'employabilité des jeunes par la mise en œuvre de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 2B : Indicateurs de résultat pour l'IEJ par axe prioritaire ou partie d'axe prioritaire (article 19, paragraphe 3, et annexes I et II du règlement FSE) - 6 / 8ii

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020	
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	52,00 %	50,00%	54,00%	5 108,00	2 497,00	2 611,00	1,25	1,26	1,23	0,00	0,00
CR02	participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	83,00 %	83,00%	83,00%	5 079,00	2 429,00	2 650,00	0,78	0,74	0,81	0,00	0,00
CR03	participants chômeurs qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	47,00 %	47,00%	47,00%	3 919,00	1 932,00	1 987,00	1,06	1,04	1,08	0,00	0,00
CR04	participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO02 chômeurs de longue durée	Proportion	51,00 %	46,00%	55,00%	2 379,00	1 149,00	1 230,00	1,36	1,47	1,29	0,00	0,00
CR05	participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	Proportion	83,00 %	83,00%	83,00%	2 215,00	1 042,00	1 173,00	0,78	0,74	0,82	0,00	0,00
CR06	participants chômeurs de longue durée qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	Proportion	46,00 %	46,00%	46,00%	1 769,00	860,00	909,00	1,12	1,10	1,14	0,00	0,00
CR07	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Proportion	0,00 %	0,00%	0,00%	0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR08	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Proportion	0,00 %	0,00%	0,00%	0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR09	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent un enseignement/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Proportion	0,00 %	0,00%	0,00%	0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR10	participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	20,00 %	20,00%	20,00%	1 335,00	666,00	669,00	0,85	0,84	0,85	26,00	26,00
CR11	participants exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	25,00 %	25,00%	25,00%	2 803,00	1 521,00	1 282,00	1,42	1,54	1,31	45,00	32,00
CR12	participants exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	0,50 %	0,50%	0,50%	52,00	22,00	30,00	1,32	1,12	1,52	0,00	0,00
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation					2 305,00	1 083,00	1 222,00				0,00	0,00	
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation					765,00	444,00	321,00				0,00	0,00	
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation					1 163,00	597,00	566,00				0,00	0,00	
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation					1 902,00	881,00	1 021,00				0,00	0,00	
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation					2 803,00	1 521,00	1 282,00				45,00	32,00	
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation					1 205,00	651,00	554,00				23,00	8,00	

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	2019		2018		2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	2019		2018		2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	55,00	49,00	66,00	71,00	290,00	254,00	955,00	1 015,00	1 131,00	1 222,00	0,00	0,00
CR02	participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	49,00	41,00	169,00	143,00	220,00	206,00	829,00	957,00	1 162,00	1 303,00	0,00	0,00
CR03	participants chômeurs qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	37,00	35,00	117,00	85,00	257,00	180,00	672,00	730,00	849,00	957,00	0,00	0,00
CR04	participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO02 chômeurs de longue durée	11,00	11,00	18,00	16,00	126,00	104,00	462,00	487,00	532,00	612,00	0,00	0,00
CR05	participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	8,00	7,00	37,00	29,00	91,00	75,00	382,00	446,00	524,00	616,00	0,00	0,00
CR06	participants chômeurs de longue durée qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	6,00	8,00	26,00	22,00	114,00	69,00	319,00	346,00	395,00	464,00	0,00	0,00
CR07	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent un enseignement/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR10	participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	111,00	103,00	42,00	63,00	53,00	52,00	139,00	218,00	295,00	207,00	0,00	0,00
CR11	participants exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	81,00	57,00	77,00	31,00	175,00	107,00	509,00	465,00	634,00	590,00	0,00	0,00
CR12	participants exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	0,00	0,00	7,00	0,00	3,00	5,00	5,00	15,00	7,00	10,00	0,00	0,00
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation		25,00	29,00	78,00	58,00	86,00	87,00	358,00	452,00	536,00	596,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	138,00	71,00	199,00	144,00	107,00	106,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		11,00	6,00	38,00	27,00	106,00	48,00	196,00	192,00	246,00	293,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		20,00	22,00	60,00	44,00	113,00	88,00	300,00	381,00	388,00	486,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		81,00	57,00	77,00	31,00	175,00	107,00	509,00	465,00	634,00	590,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		49,00	25,00	42,00	19,00	59,00	37,00	179,00	214,00	299,00	251,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	6 - Promouvoir l'employabilité des jeunes par la mise en œuvre de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2020					
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019						2018							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

Axe prioritaire	6 - Promouvoir l'employabilité des jeunes par la mise en œuvre de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 6 / 8ii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée					7 871,00	3 949,00	3 922,00				0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée					3 430,00	1 697,00	1 733,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans					7 402,00	3 717,00	3 685,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)					6 019,00	3 090,00	2 929,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)					1 435,00	653,00	782,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)					108,00	36,00	72,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)					2 770,00	1 318,00	1 452,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés					265,00	159,00	106,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées					1 536,00	688,00	848,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement					291,00	145,00	146,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales					1 687,00	890,00	797,00				0,00	0,00	0,00
	Total général des participants					7 871,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		0,00	0,00	0,00	577,00	320,00	257,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée		0,00	0,00	0,00	106,00	60,00	46,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans		0,00	0,00	0,00	563,00	313,00	250,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)		0,00	0,00	0,00	492,00	271,00	221,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)		0,00	0,00	0,00	26,00	13,00	13,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)		0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)		0,00	0,00	0,00	232,00	120,00	112,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés		0,00	0,00	0,00	26,00	19,00	7,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées		0,00	0,00	0,00	99,00	48,00	51,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement		0,00	0,00	0,00	41,00	20,00	21,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales		0,00	0,00	0,00	65,00	32,00	33,00	0,00	0,00	0,00
	Total général des participants		0,00			577,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		2 423,00	1 258,00	1 165,00	4 871,00	2 371,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée		1 096,00	570,00	526,00	2 228,00	1 067,00	1 161,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans		2 244,00	1 171,00	1 073,00	4 595,00	2 233,00	2 362,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)		1 728,00	904,00	824,00	3 799,00	1 915,00	1 884,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)		551,00	282,00	269,00	858,00	358,00	500,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)		52,00	18,00	34,00	55,00	17,00	38,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)		804,00	391,00	413,00	1 734,00	807,00	927,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés		96,00	55,00	41,00	143,00	85,00	58,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées		516,00	243,00	273,00	921,00	397,00	524,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement		78,00	37,00	41,00	172,00	88,00	84,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales		583,00	314,00	269,00	1 039,00	544,00	495,00	0,00	0,00	0,00
	Total général des participants		2 423,00			4 871,00			0,00		

Axe prioritaire	6 - Promouvoir l'employabilité des jeunes par la mise en œuvre de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 6

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
37	Participants chômeurs, y compris chômeurs de longue durée		personnes	15 574,00			7 861,00	3 949,00	3 922,00	0,50			0,00	0,00	0,00
38	Participants âgés de 25 ans		personnes	448,00			464,00	230,00	234,00	1,04			0,00	0,00	0,00
CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19		EUR	5 000 000,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00
CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19		Entités	45,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
37	Participants chômeurs, y compris chômeurs de longue durée		0,00	0,00	0,00	567,00	320,00	257,00	0,00	0,00	0,00	2 423,00	1 258,00	1 165,00	4 871,00	2 371,00	2 500,00
38	Participants âgés de 25 ans		0,00	0,00	0,00	14,00	7,00	7,00	0,00	0,00	0,00	175,00	85,00	90,00	275,00	138,00	137,00
CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
37	Participants chômeurs, y compris chômeurs de longue durée		0,00	0,00	0,00
38	Participants âgés de 25 ans		0,00	0,00	0,00
CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19		0,00	0,00	0,00
CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19		0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	7 - Accompagner la création et la reprise d'activité par le développement des compétences
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 7 / 8iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition						430,00	227,00	203,00				3,00	5,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition						339,00	172,00	167,00				2,00	13,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition						10 294,00	6 482,00	3 812,00				34,00	48,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	35,00 %	%	%	7,09	3,79	3,30	0,00			0,26	0,35
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition						4 633,00	2 817,00	1 816,00				22,00	39,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						8 532,00	5 217,00	3 315,00				0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition						2 270,00	1 507,00	763,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						466,00	256,00	210,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						2 781,00	1 657,00	1 124,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019		2018		2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition	4,00	11,00	30,00	30,00	44,00	45,00	46,00	35,00	79,00	54,00	21,00	23,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition	6,00	12,00	18,00	19,00	38,00	38,00	29,00	27,00	58,00	40,00	21,00	18,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	93,00	74,00	1 990,00	1 139,00	1 126,00	716,00	832,00	526,00	1 305,00	710,00	1 102,00	599,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	0,46	0,32	0,78	0,66	0,70	0,61	0,54	0,48	0,58	0,51	0,47	0,37
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	50,00	54,00	741,00	465,00	590,00	392,00	436,00	283,00	558,00	339,00	420,00	244,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	5 217,00	3 315,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	1 507,00	763,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	256,00	210,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	1 657,00	1 124,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	7 - Accompagner la création et la reprise d'activité par le développement des compétences
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2020						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé		Total annuel		Qualitative		
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total		Hommes	Femmes
28	Nombre d'actions de professionnalisation	En transition	Nombre (nombre)		Nombre	10,00			1,60			16,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019						2018						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
28	Nombre d'actions de professionnalisation	En transition	15,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00		14,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
28	Nombre d'actions de professionnalisation	En transition	13,00	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00		10,00	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
28	Nombre d'actions de professionnalisation	En transition	7,00	0,00	0,00	4,00	0,00	0,00		3,00	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	7 - Accompagner la création et la reprise d'activité par le développement des compétences
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 7 / 8iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	32 567,00	0,00	0,00	17 977,00	10 619,00	7 358,00	0,55			268,00	129,00	139,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition				7 422,00	4 222,00	3 200,00				99,00	48,00	51,00
CO03	personnes inactives	En transition				4 301,00	2 417,00	1 884,00				92,00	43,00	49,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition				3 553,00	2 013,00	1 540,00				70,00	31,00	39,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition				10 100,00	6 436,00	3 664,00				326,00	191,00	135,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	3 908,00			3 686,00	2 259,00	1 427,00	0,94			39,00	22,00	17,00
CO07	plus de 54 ans	En transition				1 998,00	1 238,00	760,00				59,00	35,00	24,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition				1 242,00	697,00	545,00				32,00	14,00	18,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition				12 285,00	8 308,00	3 977,00				119,00	85,00	34,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition				10 074,00	5 724,00	4 350,00				193,00	96,00	97,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition				9 634,00	5 173,00	4 461,00				372,00	181,00	191,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition				6 399,00	3 865,00	2 534,00				140,00	72,00	68,00
CO16	participants handicapés	En transition				1 262,00	744,00	518,00				33,00	16,00	17,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition				9 479,00	5 370,00	4 109,00				281,00	132,00	149,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition				177,00	107,00	70,00				12,00	8,00	4,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition				13 026,00	7 725,00	5 301,00				388,00	195,00	193,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition				16,00						1,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition				0,00						0,00		
	Total général des participants					32 378,00						686,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	433,00	201,00	232,00	4 280,00	2 562,00	1 718,00	2 778,00	1 613,00	1 165,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	183,00	78,00	105,00	1 462,00	840,00	622,00	1 073,00	595,00	478,00
CO03	personnes inactives	En transition	258,00	130,00	128,00	903,00	530,00	373,00	1 040,00	580,00	460,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	241,00	122,00	119,00	836,00	489,00	347,00	824,00	467,00	357,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	515,00	326,00	189,00	1 549,00	931,00	618,00	1 574,00	971,00	603,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	93,00	64,00	29,00	747,00	468,00	279,00	707,00	431,00	276,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	86,00	50,00	36,00	409,00	243,00	166,00	354,00	223,00	131,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	44,00	20,00	24,00	288,00	161,00	127,00	232,00	133,00	99,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	296,00	197,00	99,00	2 392,00	1 591,00	801,00	2 112,00	1 403,00	709,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	380,00	200,00	180,00	2 376,00	1 396,00	980,00	1 587,00	885,00	702,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	526,00	258,00	268,00	1 802,00	933,00	869,00	1 637,00	837,00	800,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	256,00	139,00	117,00	1 241,00	730,00	511,00	1 401,00	829,00	572,00
CO16	participants handicapés	En transition	57,00	26,00	31,00	261,00	148,00	113,00	237,00	131,00	106,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	422,00	196,00	226,00	1 904,00	1 083,00	821,00	1 507,00	818,00	689,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	11,00	6,00	5,00	23,00	16,00	7,00	52,00	33,00	19,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	613,00	344,00	269,00	2 625,00	1 515,00	1 110,00	2 121,00	1 240,00	881,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	1,00			1,00			3,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		1 206,00			6 732,00			5 392,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	2 637,00	1 532,00	1 105,00	3 648,00	2 258,00	1 390,00	3 933,00	2 324,00	1 609,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	1 130,00	617,00	513,00	1 642,00	976,00	666,00	1 833,00	1 068,00	765,00
CO03	personnes inactives	En transition	841,00	460,00	381,00	631,00	370,00	261,00	536,00	304,00	232,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	589,00	332,00	257,00	528,00	306,00	222,00	465,00	266,00	199,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	1 697,00	1 109,00	588,00	1 808,00	1 160,00	648,00	2 631,00	1 748,00	883,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	690,00	399,00	291,00	720,00	452,00	268,00	690,00	423,00	267,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	313,00	182,00	131,00	329,00	210,00	119,00	448,00	295,00	153,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	197,00	104,00	93,00	213,00	132,00	81,00	236,00	133,00	103,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	1 900,00	1 283,00	617,00	2 568,00	1 775,00	793,00	2 898,00	1 974,00	924,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	1 609,00	893,00	716,00	1 854,00	1 085,00	769,00	2 075,00	1 169,00	906,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	1 641,00	903,00	738,00	1 634,00	905,00	729,00	2 022,00	1 156,00	866,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	1 090,00	662,00	428,00	1 169,00	737,00	432,00	1 102,00	696,00	406,00
CO16	participants handicapés	En transition	220,00	133,00	87,00	244,00	157,00	87,00	210,00	133,00	77,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	1 705,00	1 005,00	700,00	1 684,00	1 010,00	674,00	1 976,00	1 126,00	850,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	31,00	18,00	13,00	17,00	8,00	9,00	31,00	18,00	13,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	2 286,00	1 382,00	904,00	2 378,00	1 461,00	917,00	2 615,00	1 588,00	1 027,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	3,00			4,00			3,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		5 175,00			6 087,00			7 100,00		

Axe prioritaire	7 - Accompagner la création et la reprise d'activité par le développement des compétences
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 7

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
28	Nombre de femmes	En transition	personnes	14 655,00			12 906,00	0,00	12 906,00	0,88			323,00	0,00	323,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
28	Nombre de femmes	En transition	549,00	0,00	549,00	2 709,00	0,00	2 709,00	2 228,00	0,00	2 228,00	2 074,00	0,00	2 074,00	2 299,00	0,00	2 299,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
28	Nombre de femmes	En transition	2 724,00	0,00	2 724,00

Axe prioritaire	8 - Former tout au long de la vie pour favoriser l'accès à l'emploi
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 8 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition						333,00	247,00	86,00				13,00	20,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition						3 865,00	1 652,00	2 213,00				0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition						3 918,00	2 443,00	1 475,00				29,00	68,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition						3 406,00	1 898,00	1 508,00				0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition						7 131,00	3 607,00	3 524,00				16,00	37,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						3 283,00	1 958,00	1 325,00				0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition						9,00	4,00	5,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						102,00	63,00	39,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						2 329,00	1 313,00	1 016,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019		2018		2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition	5,00	16,00	61,00	28,00	44,00	9,00	60,00	9,00	64,00	4,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition	197,00	238,00	705,00	993,00	564,00	726,00	163,00	224,00	23,00	32,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	1 157,00	663,00	1 016,00	582,00	234,00	152,00	7,00	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	514,00	347,00	726,00	593,00	454,00	409,00	175,00	143,00	29,00	16,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	812,00	607,00	1 402,00	1 474,00	896,00	983,00	365,00	376,00	116,00	47,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	1 958,00	1 325,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	4,00	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	63,00	39,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	1 313,00	1 016,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	8 - Former tout au long de la vie pour favoriser l'accès à l'emploi
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2020						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
30	Taux de rupture dans les parcours de formation	En transition	Proportion (%)		Proportion	25,00 %						31,56 %	33,57%	29,05%	1,00%	0,00%	1,45%	
31	Taux de poursuite vers une formation à 6 mois	En transition	Proportion (%)		Proportion	39,00 %						18,90 %	17,50%	20,35%	0,00%	0,00%	0,00%	
32	Taux de réussite aux diplômes des formations qualifiantes	En transition	Proportion (%)		Proportion	85,00 %						78,90 %	58,40%	79,20%	100,00 %	100,00%	100,00%	
35	Taux de satisfaction des stagiaires de la formation professionnelle sur l'accompagnement et l'orientation vers la formation	En transition	Proportion (%)		Proportion	85,00 %						0,00 %	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019						2018							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
30	Taux de rupture dans les parcours de formation	En transition	31,72%	33,67%	29,28%	17,60%	17,14%	18,23%		34,73%	37,34%	31,50%	28,12%	30,36%	25,43%	
31	Taux de poursuite vers une formation à 6 mois	En transition	18,90%	17,50%	20,35%	0,00%	0,00%	0,00%		18,90%	17,50%	20,35%	0,00%	0,00%	0,00%	
32	Taux de réussite aux diplômes des formations qualifiantes	En transition	67,80%	58,10%	78,40%	78,00%	75,70%	82,60%		55,30%	47,80%	75,10%	58,90%	52,00%	76,80%	
35	Taux de satisfaction des stagiaires de la formation professionnelle sur l'accompagnement et l'orientation vers la formation	En transition	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
30	Taux de rupture dans les parcours de formation	En transition	40,55%	43,31%	37,04%	38,95%	41,21%	36,28%		43,97%	47,38%	38,89%	42,07%	45,78%	36,60%	
31	Taux de poursuite vers une formation à 6 mois	En transition	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
32	Taux de réussite aux diplômes des formations qualifiantes	En transition	44,50%	35,80%	69,50%	44,10%	35,30%	71,00%		56,70%	63,60%	52,60%	56,70%	63,60%	52,60%	
35	Taux de satisfaction des stagiaires de la formation professionnelle sur l'accompagnement et l'orientation vers la formation	En transition	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	80,00%	0,00%	0,00%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
30	Taux de rupture dans les parcours de formation	En transition	58,86%	59,46%	57,89%	58,86%	59,46%	57,89%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
31	Taux de poursuite vers une formation à 6 mois	En transition	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
32	Taux de réussite aux diplômes des formations qualifiantes	En transition	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
35	Taux de satisfaction des stagiaires de la formation professionnelle sur l'accompagnement et l'orientation vers la formation	En transition	0,00%	0,00%	0,00%	78,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	

Axe prioritaire	8 - Former tout au long de la vie pour favoriser l'accès à l'emploi
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 8 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	16 809,00	0,00	0,00	18 675,00	10 267,00	8 408,00	1,11			52,00	18,00	34,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition				7 112,00	3 746,00	3 366,00				12,00	3,00	9,00
CO03	personnes inactives	En transition				629,00	431,00	198,00				55,00	21,00	34,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition				37,00	20,00	17,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition				138,00	42,00	96,00				28,00	8,00	20,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	4 639,00			6 774,00	3 943,00	2 831,00	1,46			73,00	25,00	48,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	914,00			786,00	423,00	363,00	0,86			0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition				784,00	423,00	361,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	6 810,00			12 324,00	7 240,00	5 084,00	1,81			44,00	15,00	29,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition				3 594,00	1 795,00	1 799,00				91,00	32,00	59,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition				1 143,00	576,00	567,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition				9 500,00	4 705,00	4 795,00				46,00	13,00	33,00
CO16	participants handicapés	En transition				2 957,00	1 790,00	1 167,00				8,00	2,00	6,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition				7 910,00	3 972,00	3 938,00				36,00	10,00	26,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition				933,00	635,00	298,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition				3 996,00	2 265,00	1 731,00				19,00	7,00	12,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition				21,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition				0,00						0,00		
	Total général des participants					19 442,00						135,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	112,00	58,00	54,00	8 101,00	4 680,00	3 421,00	7 369,00	3 762,00	3 607,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	33,00	16,00	17,00	3 202,00	1 829,00	1 373,00	2 782,00	1 343,00	1 439,00
CO03	personnes inactives	En transition	46,00	19,00	27,00	128,00	81,00	47,00	153,00	99,00	54,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	17,00	10,00	7,00	16,00	7,00	9,00	1,00	1,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	29,00	9,00	20,00	27,00	7,00	20,00	28,00	8,00	20,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	80,00	36,00	44,00	2 851,00	1 683,00	1 168,00	2 793,00	1 526,00	1 267,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	2,00	2,00	0,00	325,00	183,00	142,00	335,00	162,00	173,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	2,00	2,00	0,00	323,00	183,00	140,00	335,00	162,00	173,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	84,00	48,00	36,00	5 379,00	3 173,00	2 206,00	4 945,00	2 695,00	2 250,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	95,00	32,00	63,00	1 864,00	1 023,00	841,00	1 171,00	527,00	644,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	3,00	1,00	2,00	652,00	376,00	276,00	322,00	138,00	184,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	65,00	28,00	37,00	3 175,00	1 698,00	1 477,00	3 936,00	1 803,00	2 133,00
CO16	participants handicapés	En transition	34,00	16,00	18,00	1 332,00	775,00	557,00	1 133,00	648,00	485,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	56,00	28,00	28,00	2 960,00	1 599,00	1 361,00	3 283,00	1 548,00	1 735,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	4,00	2,00	2,00	319,00	221,00	98,00	382,00	238,00	144,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	33,00	12,00	21,00	1 903,00	1 137,00	766,00	1 497,00	777,00	720,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	4,00			4,00			4,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		187,00			8 256,00			7 550,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	2 141,00	1 363,00	778,00	900,00	386,00	514,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	656,00	369,00	287,00	427,00	186,00	241,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	En transition	154,00	127,00	27,00	93,00	84,00	9,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	2,00	2,00	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	9,00	3,00	6,00	17,00	7,00	10,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	650,00	476,00	174,00	327,00	197,00	130,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	81,00	50,00	31,00	43,00	26,00	17,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	81,00	50,00	31,00	43,00	26,00	17,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	1 380,00	1 034,00	346,00	492,00	275,00	217,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	267,00	148,00	119,00	106,00	33,00	73,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	110,00	43,00	67,00	56,00	18,00	38,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	1 518,00	852,00	666,00	760,00	311,00	449,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	En transition	263,00	210,00	53,00	187,00	139,00	48,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	989,00	526,00	463,00	586,00	261,00	325,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	189,00	156,00	33,00	39,00	18,00	21,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	368,00	236,00	132,00	176,00	96,00	80,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	4,00			2,00			3,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		2 304,00			1 010,00			0,00		

Axe prioritaire	8 - Former tout au long de la vie pour favoriser l'accès à l'emploi
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 8

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014					
			Total		Hommes		Femmes	

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Axe prioritaire	10 - Assistance technique FSE
-----------------	-------------------------------

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 10

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 10

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
40	Nombre de réunions physiques d'animation, de pilotage, de suivi et de programmation mutualisées FEDER-FSE		nombre	84,00			188,00	0,00	0,00	2,24			0,00	0,00	0,00
42	Nombre d'ETP mutualisés sur le FEDER/FSE		nombre	15,00			21,05	0,00	0,00	1,40			0,00	0,00	0,00
44	Nombre d'événements d'information organisés ou soutenus		nombre	15,00			27,00	0,00	0,00	1,80			0,00	0,00	0,00
45	Nombre de participants formés à la préparation, gestion, suivi, contrôle...		nombre	360,00			887,00	0,00	0,00	2,46			48,00	0,00	0,00
46	Nombre de réunions physiques d'animation, de pilotage, de suivi et de programmation spécifique au FSE/IEJ		nombre	26,00			20,00	0,00	0,00	0,77			0,00	0,00	0,00
47	Nombre d'ETP affectés spécifiquement sur le FSE/IEJ		nombre	7,00			9,37	0,00	0,00	1,34			0,00	0,00	0,00
48	Nombre d'évaluations, d'études, d'enquêtes, de rapport d'expert... sur les mesures FSE et IEJ		nombre	7,00			4,00	0,00	0,00	0,57			1,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
40	Nombre de réunions physiques d'animation, de pilotage, de suivi et de programmation mutualisées FEDER-FSE		6,00	0,00	0,00	20,00	0,00	0,00	72,00	0,00	0,00	70,00	0,00	0,00	16,00	0,00	0,00
42	Nombre d'ETP mutualisés sur le FEDER/FSE		0,00	0,00	0,00	2,57	0,00	0,00	2,57	0,00	0,00	4,00	0,00	0,00	5,24	0,00	0,00
44	Nombre d'événements d'information organisés ou soutenus		4,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14,00	0,00	0,00
45	Nombre de participants formés à la préparation, gestion, suivi, contrôle...		95,00	0,00	0,00	286,00	0,00	0,00	183,00	0,00	0,00	202,00	0,00	0,00	61,00	0,00	0,00
46	Nombre de réunions physiques d'animation, de pilotage, de suivi et de programmation spécifique au FSE/IEJ		0,00	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	4,00	0,00	0,00	9,00	0,00	0,00
47	Nombre d'ETP affectés spécifiquement sur le FSE/IEJ		0,00	0,00	0,00	0,67	0,00	0,00	0,67	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	2,33	0,00	0,00
48	Nombre d'évaluations, d'études, d'enquêtes, de rapport d'expert... sur les mesures FSE et IEJ		0,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
40	Nombre de réunions physiques d'animation, de pilotage, de suivi et de programmation mutualisées FEDER-FSE		4,00	0,00	0,00
42	Nombre d'ETP mutualisés sur le FEDER/FSE		6,67	0,00	0,00
44	Nombre d'événements d'information organisés ou soutenus		5,00	0,00	0,00
45	Nombre de participants formés à la préparation, gestion, suivi, contrôle...		12,00	0,00	0,00
46	Nombre de réunions physiques d'animation, de pilotage, de suivi et de programmation spécifique au FSE/IEJ		3,00	0,00	0,00
47	Nombre d'ETP affectés spécifiquement sur le FSE/IEJ		4,70	0,00	0,00
48	Nombre d'évaluations, d'études, d'enquêtes, de rapport d'expert... sur les mesures FSE et IEJ		0,00	0,00	0,00

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 9

Axe prioritaire	9 - Assistance technique FEDER
-----------------	--------------------------------

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	40	Nombre de réunions physiques d'animation, de pilotage, de suivi et de programmation mutualisées FEDER-FSE	nombre		71,00			188,00	0,00	0,00	
S	40	Nombre de réunions physiques d'animation, de pilotage, de suivi et de programmation mutualisées FEDER-FSE	nombre		71,00			0,00	0,00	0,00	
F	41	Nombre d'ETP affectés spécifiquement sur le FEDER	nombre		13,00			18,00	0,00	0,00	
S	41	Nombre d'ETP affectés spécifiquement sur le FEDER	nombre		13,00			0,00	0,00	0,00	
F	42	Nombre d'ETP mutualisés sur le FEDER/FSE	nombre		13,00			21,05	0,00	0,00	
S	42	Nombre d'ETP mutualisés sur le FEDER/FSE	nombre		13,00			0,00	0,00	0,00	
F	43	Nombre d'évaluations, d'études, d'enquêtes, de rapport d'expert... sur les mesures FEDER	nombre		13,00			7,00	0,00	0,00	
S	43	Nombre d'évaluations, d'études, d'enquêtes, de rapport d'expert... sur les mesures FEDER	nombre		13,00			0,00	0,00	0,00	
F	44	Nombre d'événements d'information organisés ou soutenus	nombre		13,00			27,00	0,00	0,00	
S	44	Nombre d'événements d'information organisés ou soutenus	nombre		13,00			0,00	0,00	0,00	
F	45	Nombre de participants formés à la préparation, gestion, suivi, contrôle...	nombre		303,00			887,00	0,00	0,00	
S	45	Nombre de participants formés à la préparation, gestion, suivi, contrôle...	nombre		303,00			0,00	0,00	0,00	
F	49	Mise en réseau, networking : nombre d'événements organisés ou soutenus	nombre		4,00			3,00	0,00	0,00	
S	49	Mise en réseau, networking : nombre d'événements organisés ou soutenus	nombre		4,00			0,00	0,00	0,00	
F	50	Nombre de réunions physiques d'animation, de pilotage, de suivi et de programmation spécifique au FEDER	nombre		141,00			103,00	0,00	0,00	
S	50	Nombre de réunions physiques d'animation, de pilotage, de suivi et de programmation spécifique au FEDER	nombre		141,00			0,00	0,00	0,00	

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	40	Nombre de réunions physiques d'animation, de pilotage, de suivi et de programmation mutualisées FEDER-FSE	188,00	0,00	0,00	182,00	0,00	0,00	162,00	0,00	0,00
S	40	Nombre de réunions physiques d'animation, de pilotage, de suivi et de programmation mutualisées FEDER-FSE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	41	Nombre d'ETP affectés spécifiquement sur le FEDER	18,00	5,00	13,00	18,00	5,00	13,00	18,00	5,00	13,00
S	41	Nombre d'ETP affectés spécifiquement sur le FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	42	Nombre d'ETP mutualisés sur le FEDER/FSE	21,05	7,05	14,00	21,05	7,05	14,00	18,48	6,42	12,06

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
S	42	Nombre d'ETP mutualisés sur le FEDER/FSE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	43	Nombre d'évaluations, d'études, d'enquêtes, de rapport d'expert... sur les mesures FEDER	7,00	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00
S	43	Nombre d'évaluations, d'études, d'enquêtes, de rapport d'expert... sur les mesures FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	44	Nombre d'événements d'information organisés ou soutenus	27,00	0,00	0,00	23,00	0,00	0,00	21,00	0,00	0,00
S	44	Nombre d'événements d'information organisés ou soutenus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	45	Nombre de participants formés à la préparation, gestion, suivi, contrôle...	839,00	0,00	0,00	744,00	0,00	0,00	458,00	0,00	0,00
S	45	Nombre de participants formés à la préparation, gestion, suivi, contrôle...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	49	Mise en réseau, networking : nombre d'événements organisés ou soutenus	3,00	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00
S	49	Mise en réseau, networking : nombre d'événements organisés ou soutenus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	50	Nombre de réunions physiques d'animation, de pilotage, de suivi et de programmation spécifique au FEDER	103,00	0,00	0,00	103,00	0,00	0,00	21,00	0,00	0,00
S	50	Nombre de réunions physiques d'animation, de pilotage, de suivi et de programmation spécifique au FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	40	Nombre de réunions physiques d'animation, de pilotage, de suivi et de programmation mutualisées FEDER-FSE	90,00	0,00	0,00	20,00	0,00	0,00	4,00	0,00	0,00
S	40	Nombre de réunions physiques d'animation, de pilotage, de suivi et de programmation mutualisées FEDER-FSE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	41	Nombre d'ETP affectés spécifiquement sur le FEDER	14,99	5,00	9,99	12,98	5,00	7,98	6,93	3,00	3,93
S	41	Nombre d'ETP affectés spécifiquement sur le FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	42	Nombre d'ETP mutualisés sur le FEDER/FSE	15,91	5,79	10,12	11,91	5,00	6,91	6,67	3,00	3,67
S	42	Nombre d'ETP mutualisés sur le FEDER/FSE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	43	Nombre d'évaluations, d'études, d'enquêtes, de rapport d'expert... sur les mesures FEDER	5,00	0,00	0,00	4,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
S	43	Nombre d'évaluations, d'études, d'enquêtes, de rapport d'expert... sur les mesures FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	44	Nombre d'événements d'information organisés ou soutenus	19,00	0,00	0,00	19,00	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00
S	44	Nombre d'événements d'information organisés ou soutenus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	45	Nombre de participants formés à la préparation, gestion, suivi, contrôle...	275,00	0,00	0,00	73,00	0,00	0,00	12,00	0,00	0,00
S	45	Nombre de participants formés à la préparation, gestion, suivi, contrôle...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	49	Mise en réseau, networking : nombre d'événements organisés ou soutenus	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	49	Mise en réseau, networking : nombre d'événements organisés ou soutenus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	50	Nombre de réunions physiques d'animation, de pilotage, de suivi et de programmation spécifique au FEDER	19,00	0,00	0,00	10,00	0,00	0,00	4,00	0,00	0,00
S	50	Nombre de réunions physiques d'animation, de pilotage, de suivi et de programmation spécifique au FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	3 354
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	51
CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	1 686
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	1 668
CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	1 312

Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2020 Cumul total	2020 Cumul - hommes	2020 Cumul - femmes	2020 Total annuel	2020 Total annuel - hommes	2020 Total annuel - femmes
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	3 354,00					
1	O	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	FEDER	En transition	46,00					
1	F	7	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe	€	FEDER	En transition	122 238 026,40					
11	F	7	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe	€	FSE	En transition	0,00					
11	O	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	Number of items	FSE	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	F	7	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe	€	FEDER	En transition	3 313 883,69					
2	O	9	Nombre de sites prioritaires couverts par le THD	sites	FEDER	En transition	0,00					
3	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	En transition	6,40					
3	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	En transition	1 599,00					
3	F	7	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe	€	FEDER	En transition	49 623 316,01					
3	O	16	Nombre d'infrastructures améliorées ou créées soutenues	infrastructures	FEDER	En transition	1,00					
4	F	7	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe	€	FEDER	En transition	49 201 643,80					
4	O	20	Nombre de sites valorisés	sites	FEDER	En transition	12,00					
4	O	36	Population bénéficiant de mesures de prévention et de protection contre les inondations (nombre de personnes)	personnes	FEDER	En transition	522 979,00					
5	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	En transition	175,00					
5	F	7	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe	€	FEDER	En transition	19 003 969,74					
5	O	24	Fréquentation annuelle attendue supplémentaire	voyages ferroviaires	FEDER	En transition	18 056,00					
6	F	7	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe	€	IEJ		17 627 012,83					
6	O	37	Participants chômeurs, y compris chômeurs de longue durée	personnes	IEJ		7 861,00	3 949,00	3 922,00	0,00	0,00	0,00
7	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	17 977,00	10 619,00	7 358,00	268,00	129,00	139,00
7	F	7	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe	€	FSE	En transition	23 160 747,96					
8	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	18 675,00	10 267,00	8 408,00	52,00	18,00	34,00
8	F	7	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe	€	FSE	En transition	30 524 567,34					

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2019 Cumul total	2018 Cumul total	2017 Cumul total	Observations
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	3 083,00	2 619,00	951,00	
1	O	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	FEDER	En transition	44,00	36,00	2,00	
1	F	7	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe	€	FEDER	En transition	103 312 478,43	53 565 116,61	25 639 775,03	
11	F	7	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe	€	FSE	En transition	0,00	0,00	0,00	
11	O	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	Number of items	FSE	En transition	0,00	0,00	0,00	
2	F	7	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe	€	FEDER	En transition	1 305 905,68	300 313,69	63 997,02	
2	O	9	Nombre de sites prioritaires couverts par le THD	sites	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00	
3	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	En transition	6,11	5,32	0,00	
3	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	En transition	1 396,00	553,00	257,00	
3	F	7	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe	€	FEDER	En transition	33 583 059,19	21 335 428,05	3 941 190,56	
3	O	16	Nombre d'infrastructures améliorées ou créées soutenues	infrastructures	FEDER	En transition	1,00	1,00	0,00	
4	F	7	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe	€	FEDER	En transition	24 671 456,08	12 407 403,55	4 923 840,27	
4	O	20	Nombre de sites valorisés	sites	FEDER	En transition	10,00	8,00	1,00	
4	O	36	Population bénéficiant de mesures de prévention et de protection contre les inondations (nombre de personnes)	personnes	FEDER	En transition	417 317,00	281 355,00	53 197,00	
5	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	En transition	175,00	135,00	0,00	
5	F	7	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe	€	FEDER	En transition	9 592 465,47	5 563 435,35	0,00	
5	O	24	Fréquentation annuelle attendue supplémentaire	voyages ferroviaires	FEDER	En transition	18 056,00	18 056,00	0,00	
6	F	7	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe	€	IEJ		15 839 418,05	15 839 418,05	9 915 740,52	
6	O	37	Participants chômeurs, y compris chômeurs de longue durée	personnes	IEJ		7 861,00	7 861,00	7 294,00	
7	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	17 709,00	17 276,00	12 996,00	
7	F	7	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe	€	FSE	En transition	14 414 943,17	11 705 943,47	6 816 965,12	
8	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	18 623,00	18 511,00	10 410,00	
8	F	7	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe	€	FSE	En transition	21 776 502,04	14 149 617,53	1 381 425,87	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2016 Cumul total	2015 Cumul total	2014 Cumul total
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	293,00	0,00	0,00
1	O	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00
1	F	7	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe	€	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2016 Cumul total	2015 Cumul total	2014 Cumul total
11	F	7	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe	€	FSE	En transition	0,00	0,00	0,00
11	O	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	Number of items	FSE	En transition	0,00	0,00	0,00
2	F	7	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe	€	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00
2	O	9	Nombre de sites prioritaires couverts par le THD	sites	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00
3	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00
3	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00
3	F	7	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe	€	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00
3	O	16	Nombre d'infrastructures améliorées ou créées soutenues	infrastructures	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00
4	F	7	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe	€	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00
4	O	20	Nombre de sites valorisés	sites	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00
4	O	36	Population bénéficiant de mesures de prévention et de protection contre les inondations (nombre de personnes)	personnes	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00
5	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00
5	F	7	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe	€	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00
5	O	24	Fréquentation annuelle attendue supplémentaire	voyages ferroviaires	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00
6	F	7	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe	€	IEJ		5 351 670,36	0,00	0,00
6	O	37	Participants chômeurs, y compris chômeurs de longue durée	personnes	IEJ		7 294,00	4 871,00	0,00
7	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	10 218,00	7 581,00	3 933,00
7	F	7	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe	€	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00
8	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	3 041,00	900,00	0,00
8	F	7	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe	€	FSE	En transition	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	3481	0	0	4 754,00	0,00	0,00
1	O	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	FEDER	En transition	25	0	0	69,00	0,00	0,00
1	F	7	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe	€	FEDER	En transition	23935851,84	0	0	241 269 630,00	0,00	0,00
11	F	7	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe	€	FSE	En transition	0					
11	O	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	Number of items	FSE	En transition	0					
2	F	7	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe	€	FEDER	En transition	5677552,96	0	0	38 544 655,00	0,00	0,00
2	O	9	Nombre de sites prioritaires couverts par le THD	sites	FEDER	En transition	63			116,00	0,00	0,00
3	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	En transition	6			21,00	0,00	0,00
3	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	En transition	564			4 567,00	0,00	0,00
3	F	7	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe	€	FEDER	En transition	11208342,86	0	0	123 445 828,00	0,00	0,00
3	O	16	Nombre d'infrastructures améliorées ou créées soutenues	infrastructures	FEDER	En transition	1			2,00	0,00	0,00
4	F	7	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe	€	FEDER	En transition	11895828,27	0	0	98 855 467,00	0,00	0,00
4	O	20	Nombre de sites valorisés	sites	FEDER	En transition	7			32,00	0,00	0,00
4	O	36	Population bénéficiant de mesures de prévention et de protection contre les inondations (nombre de personnes)	personnes	FEDER	En transition	250000			398 963,00		
5	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	En transition	142			693,00	0,00	0,00
5	F	7	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe	€	FEDER	En transition	4 801588,59	0	0	47 156 893,00	0,00	0,00
5	O	24	Fréquentation annuelle attendue supplémentaire	voyages ferroviaires	FEDER	En transition	15000			60 286,00	0,00	0,00
6	F	7	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe	€	IEJ		21633449,00	0	0	49 198 568,00	0,00	0,00
6	O	37	Participants chômeurs, y compris chômeurs de longue durée	personnes	IEJ		11564			15 574,00		
7	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	14220			32 567,00	0,00	0,00
7	F	7	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe	€	FSE	En transition	4 791495,31	0	0	45 534 900,00	0,00	0,00
8	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	9385			16 909,00	0,00	0,00
8	F	7	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe	€	FSE	En transition	8 421 281,00	0	0	63 584 607,00	0,00	0,00

3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	En transition	Total	251 006 590,00	51,50%	323 208 181,47	128,76%	236 119 504,32	170 054 020,02	67,75%	361
11	FSE	En transition	Total	16 666 667,00	60,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
2	FEDER	En transition	Total	38 544 655,00	60,00%	12 980 766,07	33,68%	12 499 229,17	8 062 099,73	20,92%	23
3	FEDER	En transition	Total	123 445 828,00	53,55%	121 319 259,75	98,28%	99 885 430,56	66 017 023,27	53,48%	204
4	FEDER	En transition	Total	98 855 467,00	60,00%	125 968 956,39	127,43%	125 398 526,42	63 997 062,21	64,74%	208
5	FEDER	En transition	Total	47 156 893,00	53,38%	55 385 514,49	117,45%	52 071 390,55	33 419 622,97	70,87%	57
6	IEJ		Total	55 865 235,00	75,00%	69 767 431,13	124,89%	69 767 431,13	26 781 656,49	47,94%	25
7	FSE	En transition	Total	45 534 900,00	60,00%	57 360 771,33	125,97%	50 893 197,38	45 684 415,40	100,33%	240
8	FSE	En transition	Total	63 584 607,00	60,00%	80 828 836,43	127,12%	78 846 624,34	38 476 794,65	60,51%	50
10	FSE	En transition	Total	6 620 074,00	60,00%	6 620 074,00	100,00%	6 620 074,00	699 754,80	10,57%	1
9	FEDER	En transition	Total	13 308 432,00	60,00%	13 332 614,05	100,18%	13 332 614,05	3 206 994,98	24,10%	10
Total	FEDER	En transition		572 317 865,00	54,34%	652 195 292,22	113,96%	539 306 695,07	344 756 823,18	60,24%	863
Total	FSE	En transition		132 406 248,00	60,00%	144 809 681,76	109,37%	136 359 895,72	84 860 964,85	64,09%	291
Total	IEJ			55 865 235,00	75,00%	69 767 431,13	124,89%	69 767 431,13	26 781 656,49	47,94%	25
Total général				760 589 348,00	56,84%	866 772 405,11	113,96%	745 434 021,92	456 399 444,52	60,01%	1 179

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Categorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	En transition	001	01	01	07	01		24	FR81	1 606 623,28	714 723,17	355 687,13	3
1	FEDER	En transition	001	01	01	07	03		24	FR81	71 174 608,47	31 329 465,75	55 007 250,93	63
1	FEDER	En transition	001	01	02	04	03		24	FR81	484 563,97	484 563,97	505 062,06	1
1	FEDER	En transition	001	01	02	07	03		24	FR81	22 130 460,59	6 380 722,75	18 468 644,20	27
1	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		24	FR81	8 455 294,21	1 619 363,65	7 169 444,06	8
1	FEDER	En transition	050	01	01	07	03		24	FR81	44 308 336,91	44 076 417,91	15 830 093,91	7
1	FEDER	En transition	050	01	02	07	01		24	FR81	252 023,19	252 023,19	0,00	1
1	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		24	FR81	44 149 313,22	40 569 111,95	9 822 169,94	37
1	FEDER	En transition	058	01	02	07	01		24	FR81	1 262 500,00	1 262 500,00	1 255 882,93	1
1	FEDER	En transition	059	01	01	07	03		24	FR81	1 166 662,18	1 007 500,00	931 524,65	2
1	FEDER	En transition	060	01	01	07	01		24	FR81	22 673 789,73	20 453 631,11	3 839 999,03	72
1	FEDER	En transition	060	01	01	07	03		24	FR81	478 940,94	478 940,94	529 707,76	2
1	FEDER	En transition	060	01	02	04	03		24	FR81	812 716,24	812 716,24	980 301,28	1
1	FEDER	En transition	060	01	02	07	01		24	FR81	192 080,00	187 584,57	96 584,71	2
1	FEDER	En transition	062	01	01	07	01		24	FR81	36 241 263,55	23 699 243,85	13 776 415,77	91
1	FEDER	En transition	062	01	01	07	03		24	FR81	753 383,19	736 431,40	759 077,26	2
1	FEDER	En transition	062	01	02	07	01		24	FR81	2 607 535,81	1 642 903,31	1 430 222,73	6
1	FEDER	En transition	067	01	01	04	03		24	FR81	1 642 949,85	769 041,79	1 686 761,80	2
1	FEDER	En transition	067	01	01	07	01		24	FR81	523 918,15	150 000,00	518 566,51	1
1	FEDER	En transition	067	01	01	07	03		24	FR81	16 397 925,83	14 073 158,52	13 595 958,23	25
1	FEDER	En transition	067	01	02	04	03		24	FR81	795 315,43	400 000,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	067	01	02	07	03		24	FR81	1 474 077,84	1 452 481,87	1 516 237,38	2
1	FEDER	En transition	067	01	03	04	03		24	FR81	142 301,29	85 380,78	0,00	2
1	FEDER	En transition	067	01	03	07	03		24	FR81	481 597,60	481 597,60	478 427,75	1
1	FEDER	En transition	067	05	01	07	03		24	FR81	43 000 000,00	43 000 000,00	21 500 000,00	1
2	FEDER	En transition	047	01	01	07	02		24	FR81	1 368 190,93	1 368 190,93	1 536 736,63	1
2	FEDER	En transition	078	01	01	07	02		24	FR81	11 321 139,04	10 839 602,14	6 433 608,10	18
2	FEDER	En transition	078	01	02	04	02		24	FR81	127 298,10	127 298,10	0,00	1
2	FEDER	En transition	078	01	03	04	02		24	FR81	164 138,00	164 138,00	91 755,00	3

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
3	FEDER	En transition	011	01	01	04	04		24	FR81	120 693,54	120 693,54	121 297,36	1
3	FEDER	En transition	011	01	01	07	04		24	FR81	7 354 973,24	4 546 342,50	2 350 512,06	17
3	FEDER	En transition	011	01	02	04	04		24	FR81	385 690,00	385 690,00	165 540,00	1
3	FEDER	En transition	011	01	02	07	04		24	FR81	6 528 848,84	6 414 127,20	4 815 131,17	15
3	FEDER	En transition	011	01	03	04	04		24	FR81	455 786,69	455 786,69	608 436,16	3
3	FEDER	En transition	011	01	03	07	04		24	FR81	5 408 703,05	4 192 456,00	2 119 429,19	22
3	FEDER	En transition	012	01	01	04	04		24	FR81	59 205,10	51 856,00	74 002,57	1
3	FEDER	En transition	012	01	01	07	04		24	FR81	6 753 380,14	4 314 498,42	3 123 845,81	23
3	FEDER	En transition	012	01	02	04	04		24	FR81	271 482,53	271 482,53	161 673,98	3
3	FEDER	En transition	012	01	02	07	04		24	FR81	2 231 201,51	2 215 619,45	1 478 754,12	11
3	FEDER	En transition	012	01	03	04	04		24	FR81	45 127,00	45 127,00	0,00	1
3	FEDER	En transition	012	01	03	07	04		24	FR81	2 815 855,83	2 084 120,30	1 623 183,43	11
3	FEDER	En transition	013	01	01	04	04		24	FR81	2 794 176,04	2 794 176,04	923 698,32	4
3	FEDER	En transition	013	01	01	07	04		24	FR81	5 668 721,59	4 520 182,54	3 988 865,77	7
3	FEDER	En transition	013	01	02	04	04		24	FR81	712 104,70	712 104,70	477 937,16	5
3	FEDER	En transition	013	01	02	07	04		24	FR81	5 977 747,79	5 977 747,79	1 909 072,93	6
3	FEDER	En transition	013	01	03	04	04		24	FR81	3 369 007,81	3 369 007,81	1 021 139,93	13
3	FEDER	En transition	013	01	03	07	04		24	FR81	3 438 552,87	3 438 552,87	3 239 604,05	12
3	FEDER	En transition	014	01	01	04	04		24	FR81	836 557,00	836 557,00	614 719,30	1
3	FEDER	En transition	014	01	01	07	04		24	FR81	38 286 757,51	30 736 338,51	21 319 330,33	22
3	FEDER	En transition	014	01	02	04	04		24	FR81	592 072,17	592 072,17	736 072,20	1
3	FEDER	En transition	014	01	02	07	04		24	FR81	18 844 270,29	14 603 651,27	11 027 428,71	15
3	FEDER	En transition	014	01	03	07	04		24	FR81	3 131 738,11	2 796 547,50	2 350 428,82	5
3	FEDER	En transition	040	01	01	07	07		24	FR81	3 172 950,00	3 172 950,00	0,00	1
3	FEDER	En transition	068	01	01	04	04		24	FR81	638 500,00	638 500,00	428 644,45	1
3	FEDER	En transition	068	01	01	07	04		24	FR81	182 516,40	164 304,73	148 514,45	1
3	FEDER	En transition	068	01	03	07	04		24	FR81	1 242 640,00	434 938,00	1 189 761,00	1
4	FEDER	En transition	085	01	01	07	06		24	FR81	2 149 585,86	2 133 086,74	1 045 876,70	6
4	FEDER	En transition	085	01	02	07	05		24	FR81	90 000,00	90 000,00	77 448,00	1
4	FEDER	En transition	085	01	02	07	06		24	FR81	6 337 990,55	6 337 990,55	5 088 968,61	6
4	FEDER	En transition	085	01	03	04	06		24	FR81	1 055 179,00	1 055 179,00	1 052 817,73	2
4	FEDER	En transition	085	01	03	07	05		24	FR81	168 000,00	168 000,00	0,00	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
4	FEDER	En transition	085	01	03	07	06		24	FR81	4 953 807,62	4 953 807,62	3 353 415,13	9
4	FEDER	En transition	087	01	01	04	05		24	FR81	284 000,00	284 000,00	282 801,86	2
4	FEDER	En transition	087	01	01	07	05		24	FR81	8 039 231,03	8 039 231,03	5 966 572,63	32
4	FEDER	En transition	087	01	02	04	05		24	FR81	628 498,59	628 498,59	647 659,50	5
4	FEDER	En transition	087	01	02	04	06		24	FR81	191 344,00	191 344,00	318 244,96	1
4	FEDER	En transition	087	01	02	07	05		24	FR81	15 366 285,62	15 366 285,62	2 468 927,25	54
4	FEDER	En transition	087	01	03	04	05		24	FR81	1 193 301,96	1 193 301,96	709 588,50	3
4	FEDER	En transition	087	01	03	07	05		24	FR81	17 077 542,50	17 077 542,50	2 249 437,10	44
4	FEDER	En transition	087	01	03	07	06		24	FR81	29 825,00	29 825,00	27 503,85	1
4	FEDER	En transition	091	01	01	07	06		24	FR81	2 866 200,00	2 866 200,00	2 839 342,23	1
4	FEDER	En transition	091	01	02	04	06		24	FR81	448 436,00	448 436,00	452 757,88	1
4	FEDER	En transition	091	01	02	07	06		24	FR81	2 190 650,00	2 190 650,00	1 366 579,66	2
4	FEDER	En transition	091	01	03	04	06		24	FR81	1 667 084,24	1 667 084,24	916 157,27	5
4	FEDER	En transition	091	01	03	07	06		24	FR81	1 158 744,13	1 135 304,55	619 515,29	4
4	FEDER	En transition	094	01	01	07	06		24	FR81	42 821 974,08	42 745 838,08	25 202 924,01	8
4	FEDER	En transition	094	01	02	04	06		24	FR81	1 727 234,83	1 685 817,95	884 945,58	4
4	FEDER	En transition	094	01	02	07	06		24	FR81	8 790 336,32	8 437 026,38	6 438 274,86	6
4	FEDER	En transition	094	01	03	04	06		24	FR81	1 893 635,79	1 893 635,79	855 086,13	4
4	FEDER	En transition	094	01	03	07	06		24	FR81	4 840 069,27	4 780 440,82	1 132 217,48	6
5	FEDER	En transition	014	01	01	04	04		24	FR81	9 385 724,62	6 513 945,02	3 117 776,89	10
5	FEDER	En transition	014	01	01	04	09		24	FR81	2 115 296,00	2 115 296,00	2 128 268,14	1
5	FEDER	En transition	014	01	02	04	09		24	FR81	89 040,00	89 040,00	0,00	1
5	FEDER	En transition	043	01	01	04	04		24	FR81	15 543 146,45	15 543 146,45	14 103 941,67	12
5	FEDER	En transition	053	01	01	04	09		24	FR81	911 600,00	911 600,00	0,00	1
5	FEDER	En transition	055	01	01	04	04		24	FR81	1 202 113,80	1 202 113,80	183 105,05	3
5	FEDER	En transition	055	01	01	04	09		24	FR81	26 138 593,62	25 696 249,28	13 886 531,22	29
6	IEJ		103	01	07	07		08	24	FR81	69 767 431,13	69 767 431,13	26 781 656,49	25
7	FSE	En transition	104	01	07	07		08	24	FR81	57 360 771,33	50 893 197,38	45 684 415,40	240
8	FSE	En transition	117	01	07	07		08	24	FR81	80 828 836,43	78 846 624,34	38 476 794,65	50
11	FSE	En transition	112	01	07	07		08	24	FR81	0,00	0,00	0,00	0
10	FSE	En transition	121	01	07	07		08	24	FR81	6 620 074,00	6 620 074,00	699 754,80	1
9	FEDER	En transition	121	01	07	07			24	FR81	13 332 614,05	13 332 614,05	3 206 994,98	10

Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	10	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	11	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais	4	0,00		0,00	

soutenus par le FEDER					
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	5	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	7	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	8	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	9	0,00		0,00	

Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]
0,00		0,00	

Tableau 11: Allocation de ressources de l'IEJ aux jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles

Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union au titre de l'IEJ (dotation propre à l'IEJ et soutien du FSE correspondant) prévu pour être alloué à des jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles (en euros), tel qu'indiqué à la section 2.A.6.1 du programme opérationnel	Montant du soutien de l'Union au titre de l'IEJ (dotation propre à l'IEJ et soutien du FSE correspondant) alloué à des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 éligibles (en euros)	Dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions éligibles (en euros)	Soutien de l'Union correspondant aux dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions admissibles, résultant de l'application d'un taux de cofinancement de l'axe prioritaire (en euros)
6	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

Aucune évaluation d'impact n'a été menée en 2020 dans le cadre du programme opérationnel Languedoc-Roussillon.

Toutefois, le cahier des charges de l'évaluation d'impact sur la transition énergétique a été réalisé, permettant de sélectionner le prestataire dès le début de l'année 2021.

Dans le même temps, un marché relatif aux enquêtes à 6 mois auprès des participants aux actions FSE et IEJ a été passé pour 3 ans et la première vague d'enquête a été réalisée dès le mois de novembre 2020.

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
-----	-------	------------	------------	------------	-----------	-------------------	---------------------	-------	---------------

5. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES

Pour l'année 2020, aucun projet complémentaire n'a été programmé en raison de la crise sanitaire.

2 demandes de subvention IEJ déposées en 2019 et qui devaient être programmées en 2020 ont été abandonnées par le porteur de projet (DECLIC 1 et 2 : manque de candidats et/ou non ouverture d'actions).

La demande relative aux écoles régionales de la deuxième chance – ER2C (18 actions - programmation 2019) a en revanche été maintenue mais corrigée en octobre 2020 afin d'intégrer les modifications induites par la crise (abondement financier de certains bons de commande et prolongation de la durée de quelques formations).

6 nouvelles demandes de subvention IEJ ont également été déposées fin 2020 et concernent 87 actions de formation supplémentaires qui devraient être programmées en 2021.

Ce sont donc au total 7 demandes de subvention (105 actions de formation) qui devraient être programmées en 2021 pour un montant IEJ de 32 473 151,70 € (coût total de 43 297 535,60 €).

Les dispositifs concernés sont :

- ER2C (2019, 2020 et 2021)
- DECLIC (2020 et 2021)
- Projet PRO (2020 et 2021)

Une vérification accrue des conditions d'éligibilité de statut de NEET des stagiaires a été mise en place. A ce titre, l'AG contrôlera systématiquement, de façon exhaustive, les pièces justificatives suivantes :

- Condition d'âge (- de 30 ans) : justificatif d'identité

- Condition du statut de NEET du stagiaire : attestation NEET
- Conditions de domiciliation : preuve de l'inscription au service public de l'emploi ou justificatif de domicile du stagiaire.

6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

D'une manière générale, la compréhension et le respect des exigences réglementaires ainsi que la mise en œuvre des procédures constituent des difficultés majeures pour les services instructeurs. Aussi, l'Autorité de Gestion met en place un accompagnement renforcé et continu pour répondre à ces difficultés.

Cet accompagnement se traduit par des temps de formation et d'ateliers pratiques qui ont été organisés tout au long de l'année sur les thématiques réglementaires majeures : aides d'Etat, commande publique, règles spécifiques de gestion des fonds européens. Ces temps de formation et d'ateliers sont construits sur la base des besoins identifiés, des retours des contrôles, des évolutions réglementaires et des risques cartographiés. Ils s'ajoutent à la formation de base dispensée à chaque nouvel arrivant (ouverte également aux instructeurs déjà en poste qui souhaitent actualiser leur formation).

En parallèle, l'Autorité de Gestion apporte aux instructeurs un appui réglementaire et procédural **continu et quotidien** :

- en répondant aux questions des services instructeurs (plus d'une centaine d'expertises ont été apportées par les services supports)
- En élaborant des documents supports utiles (FAQ, tutoriels sur les vérifications commande publique, la lutte antifraude et les aides d'Etat, tutoriels de saisie du rapport d'instruction, de CSF, points de vérification du CSF, recommandations, notices...) qu'elle actualise régulièrement pour tenir compte des évolutions réglementaires, des observations et préconisations des autorités de contrôles
- En assistant les directions sur les demandes d'aide portées par la Région (Maîtrise d'ouvrage Région)
- En mettant à la disposition des porteurs, les informations nécessaires à la mise en œuvre de l'opération (Notice sur les dépenses de personnel en 2020)
- En organisant des temps d'échange de bonnes pratiques entre services instructeurs (cafés SI depuis décembre 2020)
- En organisant des campagnes de contrôle interne ciblées sur les principaux risques identifiés dans la cartographie, dans une logique de pédagogie et d'accompagnement des services instructeurs
- En effectuant un pré-contrôle des CSF envoyés à l'AC afin de s'assurer de la qualité et de la traçabilité des vérifications effectuées par les services instructeurs dans les CSF

Cette démarche d'« accompagnement renforcé et continu » engagée par les services supports auprès des services instructeurs et des bénéficiaires contribue grandement à renforcer la qualité des dossiers et à sécuriser la gestion des fonds y compris en amont.

A noter que cet accompagnement se poursuit dans le cadre des audits. L'AG accompagne en effet les services instructeurs dans l'élaboration des réponses apportées aux rapports provisoires ce qui lui permet d'identifier les faiblesses relevées par l'Autorité d'Audit pouvant entraver la réalisation du programme et d'alimenter et/ou d'actualiser la cartographie des risques.

La cartographie des risques constitue l'outil de référence de l'AG par le recensement des risques et l'identification des mesures à mettre en œuvre pour corriger au mieux les risques de gestion.

C'est le point d'accès central de la structuration du plan d'actions mis en place par l'AG et dont découlent également les contrôles internes (36 opérations contrôlées en 2020).

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

--

7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - Investir durablement dans la croissance intelligente
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	25 800 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	17 avr. 2015
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	FOSTER TPE PME LANGUEDOC ROUSSILLON (VOLET FEDER)
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	REGION OCCITANIE
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution directe d'un marché
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité	

de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds de fonds
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Fonds européen d'investissement
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	FONDS EUROPEEN D'INVESTISSEMENT
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	37 B AVENUE JF KENNEDY L-2968 LUXEMBOURG
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Désignation de la BEI, du FEI ou des institutions financières internationales
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	27 nov. 2015
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	43 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	25 800 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	25 800 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00

15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	43 000 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	25 800 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	25 800 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	17 200 000,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	17 200 000,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	2 597 612,22
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	1 870 529,39
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	727 082,83
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	

VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	17 200 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	17 200 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	17 200 000,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	

II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Co-investissement en haut de bilan: INN'VEST PME OCCITANIE EST
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	FONDS EUROPEEN D'INVESTISSEMENT
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique du Fonds de fonds
8.2. Fonds de fonds associé	FOSTER TPE PME LANGUEDOC ROUSSILLON (VOLET FEDER)
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts (\geq 25 000 EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non

9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme accomplissant directement des tâches d'exécution
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	IRDI SORIDEC GESTION
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	18 place Dupuy 31000 Toulouse
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	AMI établi par le FEI
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	11 déc. 2017
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	15 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	9 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	9 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	15 000 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	9 000 000,00

15.1.1. dont FEDER (en EUR)	9 000 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	6 000 000,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	6 000 000,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	994 520,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	886 527,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	107 993,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Co-Investissement en haut de bilan
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	3 526 055,29
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 115 633,21
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	3 526 055,29
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 115 633,21
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	2 115 633,21
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	1 410 422,08
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	

27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	11
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	11
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	11
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	11
29.2.1. dont micro-entreprises	4
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	1 410 422,08
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	1 410 422,08
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	1,60
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	1,48
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	16 085 693,50
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00

36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	6 000 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	6 000 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	6 000 000,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	40,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	11,00

41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	40,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	11,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO07 - Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	25 000 000,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	16 085 693,50

II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	GARANTIE DES PREMIERES PERTES D'UN PORTEFEUILLE
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	FONDS EUROPEEN D'INVESTISSEMENT
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique du Fonds de fonds
8.2. Fonds de fonds associé	FOSTER TPE PME LANGUEDOC ROUSSILLON (VOLET FEDER)
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts (\geq 25 000 EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Oui
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention,	

bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Fonds européen d'investissement
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	FONDS EUROPEEN D'INVESTISSEMENT
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	37 B Avenue JF Kennedy L-2968 LUXEMBOURG
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	31 janv. 2017
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	22 500 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	13 500 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	13 500 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	22 500 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	13 500 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	13 500 000,00

15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	9 000 000,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	9 000 000,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	980 519,13
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	425 106,22
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	555 412,91
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	GARANTIE DES PREMIERES PERTES D'UN PORTEFEUILLE
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Garantie
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	22 500 000,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	13 500 000,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	22 500 000,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	13 500 000,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	13 500 000,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	9 000 000,00

25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
26. Valeur totale des prêts effectivement payés aux bénéficiaires finaux en lien avec les contrats de garantie signés (en EUR)	292 658 363,30
26.1. Valeur totale des nouveaux instruments de financement par l'emprunt créés par l'initiative PME [art. 39, paragraphe 10, point b) du RPDC]	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	1 756
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	1 756
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	1 591
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	1 591
29.2.1. dont micro-entreprises	1 307
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	55
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	3 132 528,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	5,00
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	19,64
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	416 122 506,28
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00

36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	9 000 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	9 000 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	9 000 000,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	1 400,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	1 591,00

41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	1 400,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	1 591,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO07 - Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	153 000 000,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	416 122 506,28

II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	PRET AVEC PARTAGE DE RISQUES POUR LES ENTREPRISES INNOVANTES
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	FONDS EUROPEEN D'INVESTISSEMENT
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique du Fonds de fonds
8.2. Fonds de fonds associé	FOSTER TPE PME LANGUEDOC ROUSSILLON (VOLET FEDER)
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts (\geq 25 000 EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Oui
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	

9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme accomplissant directement des tâches d'exécution
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	CREALIA OCCITANIE
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Immeuble le Phénix, bat 9, 13150 Avenue Albert Einstein, 34000 Montpellier
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	AMI établi par le FEI
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	26 janv. 2017
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	3 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 800 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	1 800 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	3 000 000,00

15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 800 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	1 800 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	1 200 000,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	1 200 000,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	63 676,77
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	63 676,77
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	PRET AVEC PARTAGE DE RISQUES POUR LES ENTREPRISES INNOVANTES
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	2 690 325,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 614 195,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	2 690 325,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 614 195,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	1 614 195,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	

25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	1 076 130,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	213
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	213
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	106
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	106
29.2.1. dont micro-entreprises	103
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	17
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	315 134,00
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	1 076 130,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	1 076 130,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	2,00
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	1,54
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	28 535 083,92
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de	

référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	1 200 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	1 200 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	1 200 000,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO07 - Investissement productif:

	<i>investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	3 000 000,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	28 535 083,93
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	350,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	106,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	350,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	106,00

9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

10.1. Grands projets

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
--------	-----	--------------	---------------------------	------------------------	--	--	--	--------------------------	--	--	--	----------------------	--	--------------

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face

--

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

--

10.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

--

PARTIE B

RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - Investir durablement dans la croissance intelligente
-----------------	--

--

Axe prioritaire	10 - Assistance technique FSE
-----------------	-------------------------------

--

Axe prioritaire	11 - Protéger la population de l'expansion de l'épidémie liée au Coronavirus et assurer que le système de santé reste accessible aux personnes vulnérables
-----------------	--

--

Axe prioritaire	2 - Réduire la fracture numérique et favoriser l'émergence de la e-société
-----------------	--

--

Axe prioritaire	3 - Encourager la transition énergétique
-----------------	--

--

Axe prioritaire	4 - Préserver et valoriser le territoire et ses ressources au bénéfice d'une croissance durable
-----------------	---

--

Axe prioritaire	5 - Favoriser une approche urbaine intégrée
-----------------	---

--

Axe prioritaire	6 - Promouvoir l'employabilité des jeunes par la mise en œuvre de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes
-----------------	---

--

Axe prioritaire	7 - Accompagner la création et la reprise d'activité par le développement des compétences
-----------------	---

--

Axe prioritaire	8 - Former tout au long de la vie pour favoriser l'accès à l'emploi
-----------------	---

--

Axe prioritaire	9 - Assistance technique FEDER
-----------------	--------------------------------

--

11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
3	63 946 131,02	96,74%
4	29 227 112,25	49,28%
5	9 505 258,31	37,76%
Total	102 678 501,57	23,75%

--

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

--

12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

--

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	-----------------------------	---------------------

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

--

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel

14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds

14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales

14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

--

14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

--

PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE
[article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]

15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU
PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N°
1303/2013]

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

18. INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES [ARTICLE 19, PARAGRAPHES 4 ET 6, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1304/2013 (LE CAS ÉCHÉANT)]

Le rapport présenté en 2019 doit présenter et évaluer la qualité des offres d'emploi reçues par les participants à l'IEJ, y compris les jeunes défavorisés, les jeunes issus de communautés marginalisées et les jeunes qui ont quitté le système éducatif sans qualifications. Le rapport doit présenter et évaluer les progrès qu'ils ont accomplis en matière de formation permanente, dans la recherche d'un emploi durable et décent ou le suivi d'un apprentissage ou d'un stage de qualité.

Le rapport doit présenter les principaux résultats des évaluations concernant l'efficacité, l'efficience et l'impact de la contribution conjointe du Fonds social européen et des fonds spéciaux alloués à l'IEJ, notamment pour la mise en œuvre de la Garantie pour la jeunesse.

--

DOCUMENTS

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
Résumé à l'intention des citoyens 2020	Résumé à l'intention des citoyens	31 mai 2021		Ares(2021)3581316	Résumé à l'intention des citoyens 2020	31 mai 2021	n002rha7
Relevé de décisions du CRSI	Résumé à l'intention des citoyens	31 mai 2021		Ares(2021)3581316	Relevé de décisions du CRSI	31 mai 2021	n002rha7

